



LE DEVOIR

Hockey: l'or aux Canadiennes



BRIAN SNYDER REUTERS

SOURIANTES et drapées dans l'unifolié, les hockeuses Becky Kellar et Cheryl Pounder ont célébré leur victoire de 4 à 1 contre les Suédoises hier aux Jeux de Turin...

Cour suprême: Harper instaure le test télévisé

L'opposition applaudit, le Barreau fulmine

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le prochain appelé à la Cour suprême du Canada devra se soumettre à un interrogatoire parlementaire public à l'américaine...



Stephen Harper

Le juge démissionnaire John Major, de l'Alberta, a quitté ses fonctions en décembre dernier. Pour le remplacer plus rapidement, M. Harper a opté pour un compromis libéral-conservateur...

Pour Stephen Harper, il s'agit de tester «le tempérament judiciaire» du prochain juge. «Le tempérament judiciaire signifie à mon avis qu'un juge est prêt à appliquer la loi plutôt que de la fabriquer et qu'il l'applique en utilisant son sens commun et sa discrétion».

VOIR PAGE A 8: COUR

Lise Bissonnette, l'œil de la Francophonie à Turin

ANTOINE ROBITAILLE

Lise Bissonnette est décidément douée pour les choses «grandes». Après avoir fait sa «Grande Bibliothèque», elle est à Turin comme «Grand Témoin» de la Francophonie...



Lise Bissonnette

Après qu'un article eut égratigné «sa» Grande Bibliothèque, reprendre avec morgue la phrase d'Henri Béraud: «Ah, ce métier où l'on passe la moitié de sa vie à parler de ce qu'on ne connaît pas et l'autre moitié à taire ce que l'on sait!»

Cette fois, c'est différent: avec un plaisir évident, elle fait et refait le parallèle entre sa «mission d'observation et de sensibilisation» sur la place du fran-



Le site Internet officiel des Jeux d'hiver de Turin que Lise Bissonnette juge «impeccablement trilingue».

çais aux Olympiques, et le journalisme. «On est loin de la Grande Bibliothèque, mais on n'est jamais loin de notre métier», dit-elle. J'ai été choisie grâce à mon expérience de journaliste, comme Hervé Bourges...

VOIR PAGE A 8: BISSONNETTE

On nous cache des choses

Disons-le comme on le sent, rien qu'à en entr'apercevoir fugacement à la télévision même pas haute définition, l'envie est irrésistible de se mettre au bobsleigh...

Tenez, à ce sujet, voici un fait qui n'est pas inintéressant: aux Jeux d'hiver de 1952, à Oslo, l'équipe d'Allemagne avait décidé, au vu du rendement de ses adversaires qui faisaient la même chose, de faire un équipage de ses quatre bobeurs les plus pesants...

Si d'ailleurs vous avez l'occasion de voir un bob de l'époque — il y a une photo à www.dhm.de/lemo/objekte/pict/JahreDesAufbausInOstUndWest_postkarteOstlerOlympiasieger1952/index.jpg —, vous conviendrez aisément qu'en matière d'habitacle, ils glissaient alors avec pas de...

Donc, oui, l'envie de s'y mettre, jusqu'à ce que l'on voie un accident. Il y en a eu beaucoup en luge dans le secteur du virage 17 et, hier, c'était au tour des Néerlandaises Jeannette Pennings et Ilse Broders de verser, un spectacle à vous donner des frissons dans la région. C'est que ça continue à glisser pendant un kilomètre, ces machines, debout ou pas. Finalement, le crazy carpet en solo n'est peut-être pas une mauvaise chose si l'on tient à son unicité corporelle.

VOIR PAGE A 8: CHOSES

Voyage au cœur du patrimoine publicitaire

FABIEN DEGLISE

Bip. Au milieu de pots de fleurs un homme visiblement mal à l'aise explique: «Pour que vos plantes resplendissent de santé, ajoutez huit gouttes de Vita Grow au sol de leur pot une fois par semaine et arrosez régulièrement. Parole de Charbonneau, c'est Vita Grow qu'il leur faut.»

Re-bip. Dans les eaux turquoises des Caraïbes, Dominique Michel regarde la caméra en souriant: «Mon bikini, ma brosse à dents, pas d'problème.» Paysage onirique, logo rouge sur fond blanc et chute: «Air Canada, on y va!»

Re-re-bip. Devant des assiettes généreusement remplies, une famille chante: «Tu nous traites aux p'tits oignons, Juliette». Et Juliette (Huot) de répondre, prête à couper un rôti de bœuf: «Dominion nous traite bien!». Re-re-re-bip...

Depuis quelques minutes, dans une salle de projection de la Cinémathèque québécoise à Boucherville, Pierre Savard pilote, depuis sa console de montage vidéo, la diffusion en rafale de messages publicitaires sélectionnés, l'œil pétillant devant cette mélodie de marques, de slogans et d'indicatifs sonores sortis tout droit d'une autre époque.

«C'est incroyable, lance-t-il alors qu'Olivier Guimond quitte l'écran après avoir lancé son célèbre «La 50, y'a rien qui Labatt!». Ça, c'est vraiment des concentrés d'air du temps, l'histoire d'un peuple à travers sa consommation.»

VOIR PAGE A 8: VOYAGE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

En sortant du passé, les publicités deviennent des capsules d'air du temps qui racontent l'histoire d'un peuple à travers sa consommation, estime Pierre Savard, directeur général d'un Centre d'archives publicitaires. À l'écran: Olivier Guimond et sa célèbre publicité de la Labatt 50.



HORS-JEUX



Jean Dion

INDEX

Table with 2 columns: Topic and Page number. Includes Announces, Avis publics, Culture, Décès, Économie, Éditorial, Idées, Météo, Monde, Mots croisés, Sudoku, Télévision.



• LES ACTUALITÉS •

Plafonds salariaux

Les médecins de famille veulent en faire plus, sans être pénalisés

ISABELLE PARÉ

Québec songe à éliminer les plafonds salariaux imposés aux médecins de famille, mais les discussions sur cette question traînent en longueur et irritent les omnipraticiens qui réclament de longue date la levée complète de ce frein à la pratique.

Dans une entrevue accordée au *Devoir* la semaine dernière, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Philippe Couillard, a en effet laissé entendre qu'il pressait de faire disparaître les contraintes qui nuisent à l'accessibilité aux omnipraticiens, compte tenu du manque criant de médecins de famille au Québec. Contrairement aux omnipraticiens et aux médecins spécialistes qui pratiquent dans les urgences ou ailleurs en milieu hospitalier, ceux qui pratiquent en clinique ou en cabinet privés voient toujours leurs honoraires soumis à un plafond à chaque trimestre.

«Les plafonds salariaux pour les omnipraticiens persistent, mais nous envisageons une levée, par exemple, en échange d'une garantie d'heures élargies dans les cliniques», a expliqué M. Couillard en entrevue.

Or, malgré ces déclarations du ministre, la question des plafonds demeure un irritant de taille au sein des négociations amorcées il y a un an avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Selon le président de cette fédération, le D^r Renald Dutil, les négociateurs patronaux n'ont pour l'instant ouvert la porte qu'à une levée limitée aux médecins qui s'acquittent du suivi des clientèles vulnérables, affectées de maladies complexes ou chroniques. Les médecins qui font du «sans rendez-vous» dans les cliniques réseaux créées à Montréal l'an dernier échappent aussi à ces plafonds. La contrainte demeure pour tous les autres.

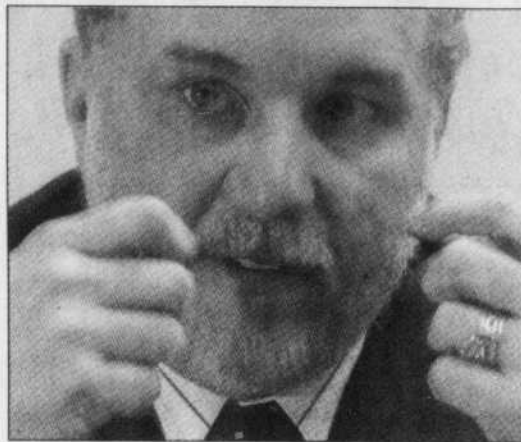
«La levée des plafonds exclurait tout le reste. C'est loin de répondre à nos demandes qui visent une levée totale. Avec le nombre de patients qui n'ont pas de médecin de famille, ces plafonds n'ont plus leur raison d'être», soutient le D^r Renald Dutil.

Entre les déclarations du ministre Couillard et la réalité de la négociation, le fossé est grand, souligne le président de la FMOQ.

Le Québec demeure la seule province canadienne à imposer un plafond salarial à ses médecins de famille. Longtemps utilisées pour contenir les dépenses du système de santé, ces limites ont été éliminées tour à tour par les provinces en raison du manque de médecins qui frappe le pays d'est en ouest.

Des cliniques au ralenti

En vertu des ententes actuelles, un omnipraticien qui travaille en clinique privée ou en cabinet privé au



Philippe Couillard

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Québec ne peut gagner plus de 55 000 \$ par trimestre. Passé ce revenu, il n'est rémunéré qu'à 25 % du tarif prévu, de sorte que la plupart des médecins qui approchent ce seuil suspendent leur pratique pendant quelques jours.

Selon le D^r Dutil, environ 500 médecins, dont 300 à Montréal, atteignent ces plafonds au cours d'un trimestre. Autant de médecins qui pourraient autrement continuer d'offrir leurs services à la population. «Ça arrive encore que des cliniques ferment à la fin du trimestre. C'est la population qui fait les frais de cette politique. Tout ce que cela fait, c'est que les gens qui ne trouvent pas de médecin se tournent vers la salle d'urgence», soutient le D^r Dutil.

Le maintien des plafonds est d'autant plus décrié que la situation s'est réellement détériorée depuis cinq ans. Malgré l'ajout net de 607 généralistes depuis 2000, les cliniques privées ont perdu l'équivalent de 119 médecins à temps plein. Une grande proportion de médecins se sont en effet tournés vers la pratique hospitalière, en raison des nouvelles mesures les obligeant à effectuer certaines heures dans les urgences et les centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD).

Selon la FMOQ, la disparition des plafonds pourrait ajouter l'équivalent de 40 médecins de famille de plus pour la seule région de Montréal. Le coût de cette mesure oscillerait autour de deux millions, une somme négligeable sur la masse salariale globale de 1,23 milliard des omnipraticiens, estime le D^r Dutil.

Le Devoir

Autoroute 30

Le BAPE entérine le projet du ministère des Transports

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) chargée d'évaluer le projet de jonction des tronçons de l'autoroute 30 où elle croise l'autoroute 15, en direction des États-Unis, avalise le scénario proposé par le ministère des Transports malgré ses impacts sur le milieu agricole, dont elle reconnaît pourtant la gravité.

La commission, dont la conduite de l'audience de l'automne dernier avait soulevé de nombreuses critiques, s'en est tenue à son mandat en statuant seulement sur le projet de jonction entre les deux tronçons ouest de l'autoroute 30. Elle n'a donc pas remis en question la décision du gouvernement Charest de déplacer par décret l'autoroute 30 au sud de la 132, en 2004, alors que le gouvernement précédent avait décidé d'un tracé plus au nord. Cette solution a pourtant été décriée par la majorité des mémoires soumis au BAPE.

La plupart de ceux qui s'opposent au projet de raccordement des deux tronçons de l'A-30 estiment que le projet actuel du ministère des Transports n'est qu'un cataplasme sur une jambe de bois parce qu'il exige d'allonger le parcours de plusieurs kilomètres du fait que les deux tronçons n'arrivent plus à la même hauteur. Le raccordement recommandé par le BAPE sacrifiera de nouveaux territoires agricoles et ajoutera aux quelque 1000 ha cédés antérieurement pour le passage de cette autoroute montérégienne.

Le BAPE n'a par ailleurs pas tenu compte d'une

autre solution, qui préconisait de construire le nouveau tronçon d'autoroute en parallèle à l'A-15 afin d'éviter de couper par le milieu plusieurs nouvelles terres agricoles. La commission du BAPE a aussi rejeté un scénario de jonction, plus à l'ouest, qui n'aurait sacrifié que 15,9 ha alors que le sien exige 38,9 ha. Les commissaires estiment qu'il s'agit néanmoins d'un compromis acceptable avec les projets de certains promoteurs immobiliers qui ont mis la main sur des terres de grande qualité et qui veulent les développer, tout comme la municipalité de Candiac qui voudrait bien s'étendre de ce côté.

En retenant la solution du ministère des Transports, la commission du BAPE avalise ainsi un tracé qui exigera deux échangeurs pour la rencontre de deux autoroutes alors qu'un seul suffit généralement.

Afin de minimiser les impacts de ce projet controversé, les commissaires souhaitent que le tronçon Jean-Leman ne devienne pas la nouvelle limite du développement urbain aux dépens de l'agriculture. La commission encourage aussi le promoteur à compenser la perte de territoire agricole par l'inclusion dans la zone agricole d'un autre espace résiduel du secteur. Et, en dernier lieu, les commissaires estiment que le ministère des Transports devrait compenser toute perte de superficies boisées et toute perte nette de milieux humides, des milieux que le promoteur n'a d'ailleurs même pas jugé bon d'analyser en détail dans son étude d'impacts.

Le Devoir

Les juristes du gouvernement contestent la loi spéciale

BRIAN MYLES

Les juristes de l'État ont déposé hier deux requêtes pour faire invalider la loi spéciale du gouvernement Charest sous prétexte qu'elle pêche par son unilinguisme.

Dans sa hâte de fixer unilatéralement les conditions de travail de la fonction publique, en décembre dernier, les libéraux ont omis de faire traduire toutes les annexes de la loi spéciale en anglais et en français. Or, la Loi constitutionnelle de 1867 commande l'usage des deux langues officielles du pays dans la publication des textes législatifs (article 133), rappelle l'Association des juristes de l'État dans deux requêtes déposées en Cour supérieure et devant la Commission des relations du travail.

La loi spéciale a été adoptée à toute vapeur, le 16 décembre dernier. Le texte a été rédigé dans les deux langues officielles. Mais il renvoie, en annexe, à des milliers de pages portant sur les conventions collectives existantes. Des pages qui n'ont pas été traduites du français à l'anglais.

Selon l'Association des juristes de l'État, les exigences de la Constitution valent non seulement pour une loi, mais aussi pour tous les documents auxquels elle renvoie, telles les conventions collectives. «La démocratie, c'est enchaîné dans la Constitution. Et là, le gouvernement est allé trop loin», affirme Marc Lajoie, président de l'Association des juristes de l'État.

Oubli du gouvernement Charest rend la loi inopérante et inconstitutionnelle dans sa totalité, estime M^r Lajoie. «On a suspendu toutes les règles de procédures. Je doute fort que les députés de l'Assemblée nationale aient pu consulter toutes les conventions collectives. [...] La loi a été adoptée dans la hâte. On a omis de traduire

les conventions collectives et les ententes sur les clauses normatives, et on les a renouvelées jusqu'en 2010. Il n'y a pas pu avoir de débat sur ces questions là», dit-il.

Les requêtes de l'Association se fondent sur un précédent établi dans l'affaire Collier. En 1982, le gouvernement Lévesque avait lui aussi cédé à la tentation d'une loi spéciale pour imposer une convention collective aux employés de l'État. Linda Collier avait été accusée l'année suivante de participation à une grève illégale pour avoir violé les termes de la loi. En 1985, la Cour d'appel maintenait le verdict d'acquiescement prononcé en sa faveur, car le gouvernement péquiste n'avait pas respecté l'article 133 de la Constitution sur l'utilisation des deux langues. La Cour suprême a confirmé le bien-fondé de cette position.

Les tribunaux sont aujourd'hui unanimes, au Québec comme dans les autres provinces. Une loi qui n'a pas été adoptée, imprimée et publiée en anglais et en français doit être jugée invalide. «On est en terrain connu», résume Marc Lajoie.

Les 850 juristes de l'État figurent parmi les plus calés des avocats en matière de fonctionnement du gouvernement. C'est à eux que revient en bonne partie la tâche de rédiger des projets de loi et des mémoires à l'attention des parlementaires, d'assurer le bon fonctionnement de l'Assemblée nationale et de défendre les intérêts du gouvernement devant les tribunaux.

M^r Lajoie croit que la position prise par les juristes d'État inspirera les 500 000 employés de l'État visés par la loi spéciale. «Les autres syndicats vont probablement trouver l'idée intéressante et se joindre eux aussi à cette contestation. Les arguments qu'on soulève sont bons pour tout le monde.»

Le Devoir

Protection de la jeunesse

Québec accusé de vouloir économiser aux dépens des enfants

MARTIN OUELLET

Québec — En favorisant indûment l'adoption, le gouvernement Charest veut faire des économies sur le dos des enfants en difficulté, soupçonnent des organismes sociaux opposés au projet de loi 125 révisant la loi sur la protection de la jeunesse.

«C'est certain qu'envoyer un enfant en adoption coûte pas mal moins cher à l'État que le confier à une famille d'accueil», a commenté Lorraine Desjardins, de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ), à l'occasion d'un point de presse hier à Québec. «Ce gouvernement est enfermé dans une logique de coupes», a-t-elle dénoncé.

La fédération, tout comme une dizaine d'autres regroupements d'aide aux femmes, aux jeunes, et de défense des droits, reproche au projet de loi 125 d'encourager «l'adoption systématique» des enfants plutôt que le soutien aux familles en difficulté.

Devant ce constat, la ministre responsable de la protection de la jeunesse, Margaret F. Delisle, doit «retourner à sa table à dessin» et introduire des mesures concrètes de soutien aux parents dans le besoin, a fait valoir Carole Tremblay, du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte

contre les agressions à caractère sexuel (CALACS).

De l'avis de la coalition d'organismes, le ministre fait fausse route en confiant les enfants à l'adoption après une période limitée de placement variant entre 12 et 24 mois.

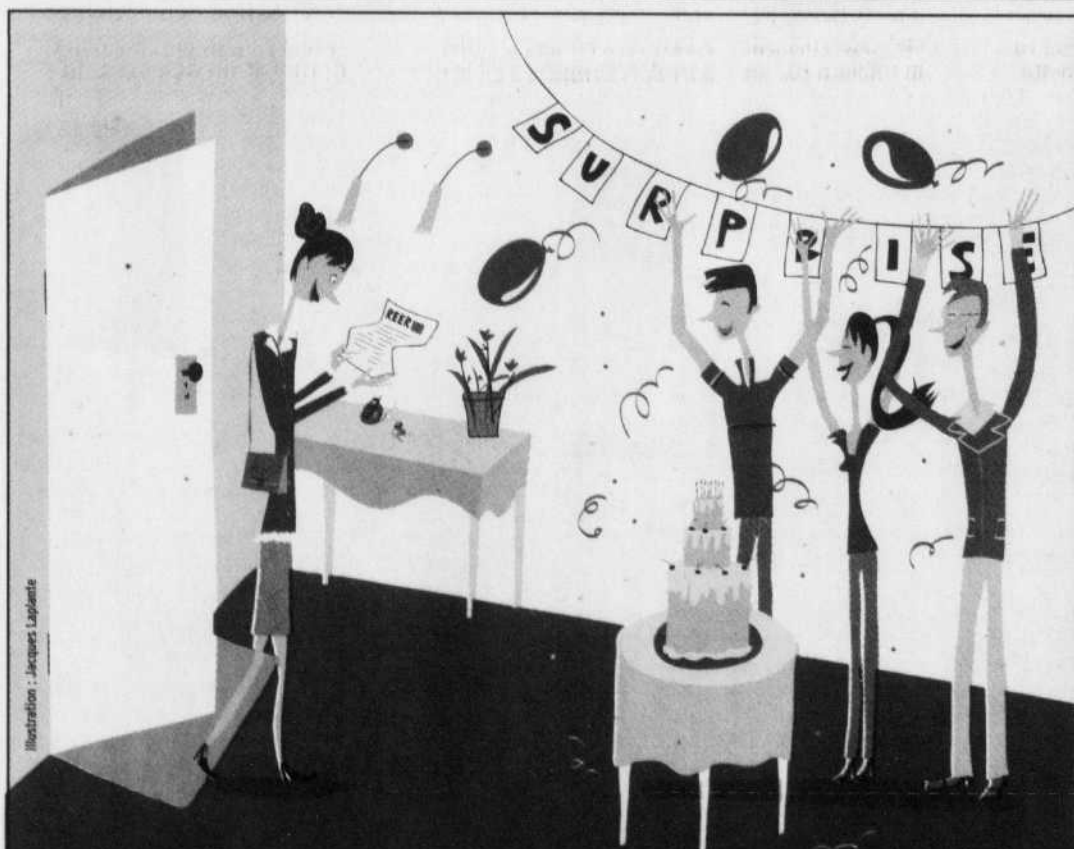
Plusieurs parents en difficulté, affirme la coalition, perdront la garde de leurs enfants faute de temps et de services adéquats pour se reprendre en main.

«Il ne faut pas que la durée maximale de placement devienne le seul critère du tribunal avant de confier un enfant en adoption. Il y a des situations où des parents ont besoin de plus de temps pour régulariser leur situation», a souligné Mme Tremblay.

Ainsi, une femme victime de violence conjugale, vivant de l'aide sociale et aux prises avec un problème de toxicomanie, aura bien peu de chance de régler ses problèmes affligants dans les délais restreints prescrits par la loi, fait-elle remarquer.

Le regroupement des CALACS recommande à la ministre Delisle d'abandonner l'idée de fixer des délais ou à tout le moins de s'assurer que les parents bénéficieront de tous les services nécessaires pour se reprendre en main dans les délais prescrits.

Presse canadienne



LES REER D'ÉPARGNE PLACEMENTS QUÉBEC VONT VOUS SURPRENDRE

PLUS ACCESSIBLES QUE VOUS NE LE PENSEZ

- Achat à partir de 100 \$
- Aucuns frais de gestion et d'administration
- Remboursement des frais de transfert pour tout montant de 1 000 \$ et plus transféré dans l'un de nos comptes enregistrés, jusqu'à concurrence d'un montant équivalant à 5 % de la somme transférée (maximum de 125 \$)

BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER*

Obligations à taux progressif • Obligations à taux fixe • Obligations boursières

1 800 463-5229

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, ainsi que les samedis de février, de 10 h à 16 h.

Pour en savoir plus sur nos produits, visitez le www.epq.gouv.qc.ca

Épargne
Placements
Québec

*Pour les Obligations boursières, le boni de 1% est applicable sur le capital investi.



CONSULTATION GÉNÉRALE

GARANTIR L'ACCÈS : UN DÉFI D'ÉQUITÉ, D'EFFICACITÉ ET DE QUALITÉ

La Commission des affaires sociales est chargée de tenir des audiences publiques à compter du 4 avril 2006 dans le cadre d'une consultation générale sur le document intitulé *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité*.

Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 24 mars 2006. La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. La Commission se réserve également le droit de rendre publics les mémoires reçus.

Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes et les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 20 exemplaires supplémentaires. Vous êtes également invités à transmettre par courriel le fichier de votre mémoire. Toutefois, cela ne vous dispense pas de produire une version papier de celui-ci.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : Mme Denise Lamontagne, avocate, secrétaire de la Commission des affaires sociales, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : cas@assnat.qc.ca

POLITIQUE



Michel David

L'approche globale

Lors d'un conseil général du PLQ tenu à Saint-Georges-de-Beauce, en octobre 1999, le président de la commission politique, Marc-André Blanchard, avait invité Jean Charest à faire preuve d'un peu plus de cohérence. On ne pouvait pas promettre à la fois de baisser les impôts et de réinvestir massivement dans les programmes sociaux. Ce n'était tout simplement pas crédible, avait expliqué M. Blanchard.

En fin de semaine dernière, à Laval, le premier ministre a fait encore mieux. Non seulement son gouvernement n'a pas renoncé aux baisses d'impôts promises en 2003, assurément, mais il entend également s'attaquer à la dette, tout en annonçant l'avènement du «meilleur système de santé du monde».

Là où M. Blanchard voyait jadis de l'incohérence, il faudrait maintenant voir de la complémentarité. M. Charest a trouvé un nom à cette merveilleuse synthèse qui concilie presque miraculeusement les contraires: l'approche globale.

En bon français, on appelle cela du marketing. Jusqu'à présent, cet art si essentiel en politique n'a pas été le point fort du gouvernement, mais il faut reconnaître qu'il fait des progrès. Après la réponse au jugement de la Cour suprême dans la cause Chaoulli, cette nouvelle obsession de la dette en est un bon exemple.

Durant la campagne électorale de 2003, Mario Dumont donnait l'impression de pêcher dans le désert quand il en faisait sa grande priorité. Le PLQ n'en avait que pour les baisses d'impôt. Même dans la version post-électorale de son programme, intitulée *Briller parmi les meilleurs*, elles demeuraient le moyen privilégié pour accroître la marge financière du gouvernement en contribuant à la création de la richesse.

Pourtant, à l'arrivée au pouvoir des libéraux, la dette représentait déjà 44 % du PIB québécois, soit le même niveau qui, à entendre M. Charest, en fait maintenant une urgence nationale.

«On va agir là-dessus dans le prochain budget», a promis le premier ministre, mais cela ne signifie pas d'y consacrer des fonds tout de suite. S'il n'y a pas d'argent pour baisser les impôts, il n'y en a pas davantage pour rembourser la dette, sinon de façon symbolique. En réalité, il importe surtout de détourner l'attention de ces damnées baisses d'impôt qui, pour une quatrième année consécutive, ne seront pas au rendez-vous. Après plus de deux ans d'immobilisme, les stratégies libérales ont le sentiment qu'il y a du mouvement dans l'opinion publique, mais il ne faudrait pas la décevoir encore une fois.

Il va de soi qu'une «approche globale» doit prendre en compte les intérêts électoraux du PLQ. Là encore, les communicateurs libéraux ont fait du bon travail. Dans son discours de dimanche, M. Charest a beaucoup insisté sur le «sens des responsabilités» qui a amené son gouvernement à «soulever des débats essentiels pour notre avenir». Encore un peu et il faudrait le féliciter pour avoir manqué à sa parole.

Dans cette perspective, le manifeste *Pour un Québec lucide* a été un véritable cadeau du ciel. Un de ses signataires, l'économiste Pierre Fortin, faisait justement partie du panel sur la dette organisé dans le cadre du conseil général. M. Fortin n'a pas son pareil pour donner une ampleur apocalyptique au problème.

Le premier ministre Charest



Jean Charest

n'est pas un homme qui cache très bien ses émotions. Autant son stress est visible quand les choses vont mal, autant il semble outrageusement détendu quand elles vont bien. Il y a très longtemps qu'on ne l'a pas vu d'aussi bonne humeur.

En novembre dernier, les libéraux avaient accueilli l'élection d'André Boisclair comme une bonne nouvelle, mais ils ne pensaient jamais qu'ils l'aimeraient autant. Après les rumeurs de remaniement ministériel, sa performance décevante était le grand sujet de conversation à Laval.

Au-delà de la personne de son nouveau chef, l'empressement du PQ à tenir un référendum coûte que coûte, alors que l'arrivée du gouvernement Harper laisse entrevoir une détente dans les relations fédérales-provinciales, offre aux libéraux une occasion inespérée.

Déjà en 2003, M. Charest s'était plu à opposer la priorité de son parti, la santé, à celle du PQ, la souveraineté, mais il était loin d'être évident que Bernard Landry précipiterait la tenue d'un référendum si le PQ était réélu.

Cette fois-ci, il simplifie à peine en disant que la tenue d'un référendum tient lieu de programme au PQ, dans la mesure où un oui constitue un préalable à tout le reste. C'est là tout le problème d'un «programme de pays» virtuel, par opposition à un bilan concret, comme celui dont M. Charest s'enorgueillit dans le secteur de la santé.

Quand il dit que, après avoir réparé ce qui devait l'être, le PLQ fera maintenant entrer le Québec dans une «nouvelle ère», le premier ministre reprend simplement à son compte le discours que tenait le PQ en 1998. Après des années de douloureux sacrifices pour atteindre le déficit zéro, nous allions enfin pénétrer dans ce que Bernard Landry appelait les «vallées verdoyantes» des surplus budgétaires. Quelqu'un les a-t-il vues?

Tout le monde a trouvé un accent préélectoral aux discours de M. Charest en fin de semaine. Les coffres du PLQ sont pleins à craquer, et les premières assemblées de mise en candidature en prévision des prochaines élections seront annoncées d'ici un mois.

Il coulera néanmoins beaucoup d'eau — et de sondages — avant qu'on en soit à envisager des élections anticipées. Pour le moment, le rythme des préparatifs demeure fonction d'un scrutin quel que part en 2007.

Le conseil général de Laval rappelait un peu celui qui avait eu lieu à Montréal en septembre 2002. Après le désastre des partielles de juin, qui avaient sérieusement ébranlé le leadership de M. Charest, le PLQ avait serré les cordes et entrepris une lente remontée. En fin de semaine, il y avait de cet esprit dans l'air.

mdavid@ledevoir.com

Le ministre de la Défense se fait rassurant au sujet du nouveau traité avec les États-Unis

NORAD: la souveraineté canadienne sera protégée

Gordon O'Connor dit qu'une éventuelle participation du Canada au bouclier antimissile serait d'abord soumise aux élus

MURRAY BREWSTER

Halifax — Le nouveau traité de défense de l'Amérique du Nord ne mettra pas en péril la capacité du Canada à contrôler ses propres forces militaires et ne signifie pas qu'Ottawa devra automatiquement accepter le principe de la défense antimissile avancée par le gouvernement américain, a déclaré le nouveau ministre de la Défense, Gordon O'Connor, hier.

L'entente bilatérale qui existe présentement en matière de défense aérienne du continent, au moyen du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), sera étendue afin qu'on puisse y incorporer une surveillance accrue des voies maritimes, a indiqué le ministre après avoir fait la tournée de l'arsenal de la marine canadienne à Halifax.

A l'occasion de sa première déclaration publique depuis qu'on lui a confié le ministère de la Défense, M. O'Connor a minimisé l'impact du nouveau traité, rejetant la possibilité d'un scénario où les Américains pourraient patrouiller les eaux canadiennes à volonté.

L'entente donnera lieu «à un simple échange de renseignements», a-t-il déclaré aux journalistes, qu'il a rencontrés sur le pont de la frégate canadienne NCSM Halifax.

«Cela ne changera pas la nature des responsabilités de notre pays. Nous devons préserver notre propre souveraineté», a-t-il précisé. «Nous devons faire face aux menaces qui viennent de la mer.»

Une fois ratifié, le nouveau traité permettrait d'acheminer les renseignements ayant trait aux données d'expédition et aux menaces potentielles directement au quartier général de NORAD, qui est géré conjointement par des membres des forces militaires canadiennes et américaines à la base aérienne de Colorado Springs, au Colorado.

L'entente étendue devrait normalement devenir officielle au mois de mai, au moment où le traité actuel sera échu, a indiqué M. O'Connor.

Le NORAD est un organisme qui a été fondé en 1958, en pleine guerre froide, afin de répondre à la menace d'attaques en provenance de l'Union soviétique. Depuis les attentats terroristes du 11 septembre 2001, certains intervenants veulent toutefois mettre à jour le rôle de l'organisme afin d'étendre sa surveillance à toutes les menaces étrangères.

Certains observateurs ont fait remarquer qu'un traité plus étendu pourrait amener le Canada à s'impliquer par inadvertance au sein du programme de défense antimissile, une technologie controversée et non éprouvée que préconise le

gouvernement américain.

M. O'Connor a affirmé que la position du gouvernement conservateur dans ce dossier n'avait pas changé depuis la fin de la campagne électorale.

«Si les Américains nous approchent afin de négocier les détails d'un programme de défense antimissile, nous entreprendrions des négociations, a-t-il dit. Et si nous avons le sentiment qu'un tel projet était dans l'intérêt national, nous soumettrions le dossier au Parlement et il devrait approuver notre participation au programme.»

Il y a un an, l'ancien gouvernement libéral avait rejeté l'invitation formelle de Washington à se joindre au programme. Les modifications apportées à l'entente NORAD, l'été dernier, permettent néanmoins à ses radars de suivre la trajectoire des missiles en approche.

Presse canadienne

Budget: Québec procédera sans attendre Ottawa

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le ministre des Finances, Michel Audet, n'attendra pas le budget fédéral pour présenter le budget du Québec, comme c'est l'usage. Il prévoit déposer son prochain budget dès le début du mois d'avril.

C'est ce qu'a indiqué, hier, son porte-parole, Michel Rochette. Le gouvernement de l'Ontario a fait connaître son intention de présenter son budget à la fin du mois de mars, a-t-il mentionné. Le budget du Québec sera présenté tout de suite après. La session parlementaire à Ottawa ne commence que le 3 avril, et on s'attend à ce le ministre fédéral des Finances, Jim Flaherty, n'arrive à la Chambre des communes avec le premier budget du gouvernement Harper qu'à la fin du mois d'avril. M. Audet n'entend donc pas retarder au mois de mai le dépôt de son budget.

Au conseil général du Parti libéral du Québec, Jean Charest a affirmé que son gouvernement s'attaquerait au problème de la dette dans le prochain budget. En fait, le premier ministre a parlé d'une «approche globale» en vertu de la

quelle la santé demeurera une priorité, la dette publique sera réduite de façon «graduelle» et l'objectif de son gouvernement de baisser les impôts sera maintenu.

La proposition sur la dette publique adoptée au conseil général des libéraux n'a rien de contraignant pour le gouvernement. Les membres du PLQ ont biffé la référence à la création d'un fonds de remboursement de la dette tout comme ils ont rejeté un amendement, présenté par le président de l'aile jeunesse du parti, Simon Bégin, voulant que le gouvernement mette de côté un milliard par an pour réduire la dette et place le remboursement de la dette avant les baisses d'impôt dans l'ordre de ses priorités.

De son côté, Michel Audet a réitéré, dans une entrevue radiophonique, hier, que l'État québécois ne disposait pas de marge de manœuvre. Le ministre ne pourra pas réduire la dette dans le prochain budget à même les revenus courants. Le discours du budget contiendra sans aucun doute une référence à la problématique de la dette et peut-être un engagement de la réduire si jamais — et seulement si — le

gouvernement en avait la possibilité financière.

Le ministre des Finances a aussi évoqué la volonté du gouvernement de vendre certains éléments d'actif, sans préciser lesquels. Le produit de la vente servirait à réduire la dette.

L'opposition

Hier, les partis d'opposition ont accueilli avec scepticisme la volonté du gouvernement Charest de poursuivre autant d'objectifs contradictoires. «Ce n'est pas sérieux, ce n'est pas crédible de la part des libéraux», a dit le député de Rousseau et porte-parole en matière de finances au cours d'un entretien téléphonique.

En promettant de baisser les impôts des Québécois de cinq milliards en cinq ans, un engagement qu'ils n'ont pas respecté, «les libéraux sont allés dans le sens contraire des choix responsables», a-t-il dit.

Selon M. Legault, il faut rembourser la dette. «C'est une question d'équité entre les générations. Ça s'ajoute avec le problème de la santé et le problème de la démographie qui fait que les revenus de l'État vont être moins grands», a-t-il dit.

Toutefois, vendre des éléments d'actif, comme Hydro-Québec, qui rapportent au gouvernement, ce n'est pas une solution, juge M. Legault. «Si on vend Hydro-Québec, on va perdre ses profits. Ça ne règle pas le problème des finances publiques d'autant plus que la vente d'actif, ce n'est pas récurrent.»

«Si on ne veut pas diminuer les services à la population, la seule solution, qu'il reste, c'est d'augmenter les tarifs, les impôts ou les taxes», estime le député.

L'Action démocratique du Québec, dont la réduction de la dette est un des axes du programme, on se dit surpris que le gouvernement Charest enfourche ce nouveau cheval de bataille alors que la dette du Québec a augmenté de neuf milliards depuis l'arrivée au pouvoir des libéraux. «Il y a fort à parier que ce gouvernement qui accumule davantage les faux-semblants que les résultats concrets, néglige encore une fois de poser des gestes courageux», a fait valoir le député des Chutes-de-la-Chaudière et critique adéquate en finances publiques, Marc Picard.

Le Devoir

Depuis plus de 45 ans

Camp Musical d'Asbestos

Pour filles et garçons
Pour instrument d'harmonie
Et une session d'initiation aux arts (7 à 12 ans)

www.campmusicalinc.com
Sans frais : 1 888 834-4342

Ca va te changer!

Camps de 3 ou 6 jours

Réervations de groupes
Réservations individuelles
Fêtes d'enfants

reserv@cosmodome.org
450.978.3600

campspatial.ca

Camp Vivre l'anglais!

Du 2 au 22 juillet 2006

PROGRAMME INTENSIF D'IMMERSION ANGLAISE

- Neuf heures d'activités par jour.
- Cours, activités sportives et culturelles, ateliers, excursions et voyages.
- Petits groupes homogènes d'un maximum de 18 élèves.
- Sites enchanteurs au cœur des Cantons-de-l'Est.

Information: Le Salésien

135, rue Don Bosco Nord
Sherbrooke (Québec) J1L 1E5
Téléphone: (819) 566-2222
www.seminairesalesien.org

Westcoast Connection

LES MEILLEURS DESTINATIONS POUR VOUS

ÉTATS-UNIS • HAWAÏ • CANADA • EUROPE • AUSTRALIE

Profitez d'un été inoubliable!

Des forfaits de 18 à 42 jours

- ★ Découvrez la Californie, la Grande Barrière de Corail, le Grand Canyon, Banff, Whistler, Paris, l'Alaska, le Bélier et bien plus!
- ★ Forfaits pour adolescents actifs
- ★ Aventures de plein air
- ★ Aide conversationnelle
- ★ Apprentissage d'une langue seconde (Espagnol, Anglais, Français)

Apprenez en améliorant votre anglais en parcourant le monde est dit

Voyage séparé pour les élèves de 2e, de 3e, de 4e et de 5e secondaire et du cégep

COMPOSEZ LE (514) 488-8920 pour recevoir notre dépliant

Visitez notre site web: www.westcoastconnection.com

Pour annoncer dans ce regroupement, contactez Geneviève Provencher au 514-985-3502 ou 1 800 363-0305

Pierre CHASTELLAIN S.J.
traduit par Joseph HOFBECK

L'ÂME ÉPRISE DU CHRIST JÉSUS

Le premier livre de spiritualité jamais écrit au Canada.

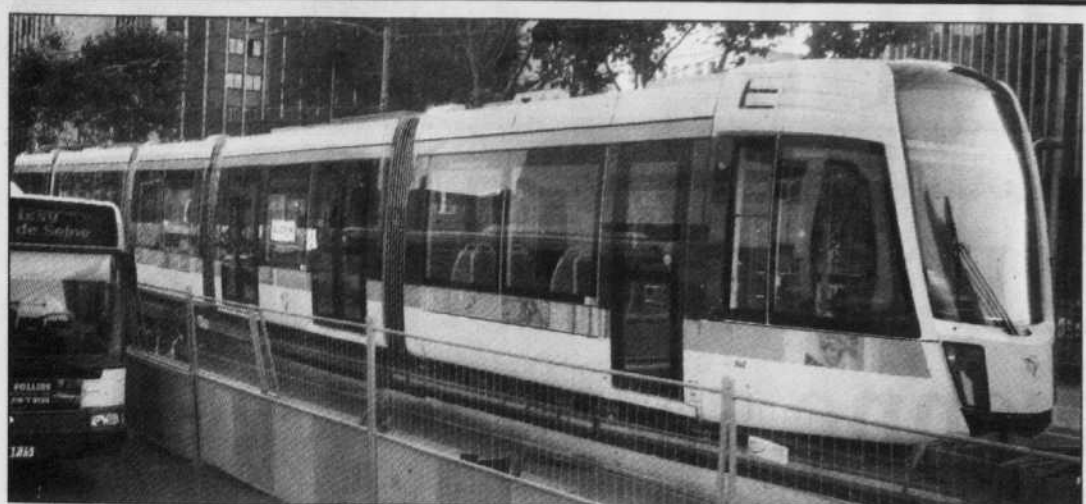
788 pages - 35,85 \$

GUERIN, éditeur inc. (514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies

Les prix sont indiqués sous réserve de modifications

• LES ACTUALITÉS •



PIERRE VERDY AGENCE FRANCE-PRESSE

Le futur T3, qui circulera au sud de Paris à partir de décembre prochain, sera le tramway électrique le plus fréquenté d'Europe avec au moins 100 000 voyageurs par jour.

Visite officielle à Paris

Gérald Tremblay séduit par les tramways parisiens

«Le tramway parisien est un modèle pour nous car, en plus d'être écologique, il est économique»

CHRISTIAN RIOUX

Paris — À l'occasion de sa première visite officielle à Paris, le maire de Montréal a manifesté son admiration pour la politique de son homologue parisien qui favorise fortement les transports en commun et notamment la construction de nouvelles lignes de tramway.

Gérald Tremblay a tenu à appuyer de toutes ses forces les efforts déployés par Bertrand Delanoë pour redonner plus d'espace public aux piétons et aux cyclistes. «Il y a des initiatives exemplaires avec des résultats concrets qui ont été prises à Paris», dit-il.

Le maire de Montréal se passionne tout particulièrement pour les tramways qui ceintureront bientôt la capitale, sur les anciens boulevards des Maréchaux, et dont la première ligne, de 8 km, sera inaugurée dès 2006.

«En 1952, les tramways ont disparu à Montréal», dit Gérald Tremblay. Quand on regarde ce qui se passe dans les grandes villes européennes et nord-américaines où l'on assiste à un retour du tramway [...] il y a de quoi être un peu nostalgique du passé.»

Selon le maire, Montréal ne doit pas hésiter à s'inspirer de l'expérience parisienne. «Le tramway parisien est un modèle pour nous car, en plus d'être écologique, il est économique, a-t-il déclaré au quotidien *Le Parisien*. Son coût d'exploitation ne nous coûterait que 50 millions de dollars par kilomètre, moitié moins que le métro.» Le maire cite aussi le tramway de Montpellier qui est aujourd'hui plébiscité par les commerçants de la ville.

Gérald Tremblay avoue être venu chercher à Paris une «inspiration» afin de faire avancer le projet de La Société du Havre qui propose de relier par tramway le bassin Peel au métro. Il rappelle aussi les projets de relier la gare Jean-Talon au Vieux-Montréal, par l'avenue du Parc, et le centre-ville au bout de l'île, par la rue Notre-Dame. Gérald Tremblay a déjà rencontré Denis Baupin, adjoint aux transports, et visitera

mercredi la «mission tramway» responsable des nouvelles lignes en construction.

Les bons mots du maire de Montréal, qui se déclare «solidaire» du maire de Paris, étaient particulièrement bienvenus au moment où Bertrand Delanoë essuie des critiques acerbes des automobilistes pour les nombreux travaux de construction qui encombrant la capitale. «C'est normal qu'on ait des critiques quand on pose des gestes visionnaires», dit Gérald Tremblay.

Depuis quelques années, le maire de Paris a en effet entrepris de faire systématiquement baisser l'espace réservé à la voiture. «70 % des Parisiens et 60 % des habitants de banlieue circulent en transports en commun», dit-il. Or, quand je suis devenu maire, 96 % de la voirie était consacrée aux voitures.»

Outre les nouvelles lignes de tramway, 17 des 59 lignes de bus de Paris seront bientôt en voies réservées. Le maire envisage aussi de débarrasser les quais de la Seine des voies rapides qui y ont été aménagées et de relier par tramway les gares parisiennes entre elles. Depuis quatre ans, les dernières places de stationnement gratuites ont été supprimées, et la circulation automobile a baissé de 14 %. Selon un sondage du *Nouvel Observateur*, 69 % des Parisiens se déclarent favorables au tramway.

Mercredi, Gérald Tremblay défendra les avantages économiques de Montréal devant la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Avec des responsables du milieu hospitalier, il doit aussi visiter le projet Biopark qui regroupe autour d'un hôpital universitaire des entreprises des secteurs de la santé et des techniques biologiques, dans le quartier Tolbiac sur la rive gauche de la Seine. Le maire a de plus visité la cité universitaire qui accueille 17 000 étudiants étrangers chaque année.

«On va signer des ententes avec des projets concrets», a-t-il conclu sans préciser par ailleurs quelles ententes précises il signerait dans les jours qui viennent.

Correspondant du Devoir à Paris

Budget d'agglomération

Les maires des villes défusionnées demandent l'intervention de Québec

JEANNE CORRIVEAU

Après les maires de la Rive-Sud, c'est au tour des maires des villes défusionnées de l'île de Montréal de demander l'intervention de la ministre des Affaires municipales pour régler leur différend avec Montréal concernant le budget d'agglomération. Les maires estiment que leurs contribuables verseront cette année au moins 20 millions de trop en taxes à l'agglomération de Montréal. À l'échelle de l'île, disent-ils, ce sont 105 millions que l'agglomération perçoit de façon illégale auprès des citoyens.

Après avoir étudié le budget d'agglomération préparé par l'administration Tremblay-Zampino, les maires des 15 villes défusionnées concluent que la Ville de Montréal a transféré à l'agglomération des dépenses qu'elle aurait dû assumer elle-même. Ainsi, signalent-ils, les citoyens des banlieues financent la collecte des ordures dans le centre-ville et l'entretien des rues montréalaises, des services de proximité qui n'auraient pas dû être attribués à l'agglomération.

Cet élément fait partie d'une longue liste d'observations effectuées par les spécialistes engagés par les maires de banlieue pour préparer la contestation du budget. Les maires ont notamment fait appel à l'expert du comité de transition de Montréal, Pierre Lortie, pour passer en revue chaque catégorie de dépenses, qu'il s'agisse des transports, de la sécurité publique, de voirie locale ou des frais de gestion, et comparer le budget déposé par l'administration montréalaise en décembre et celui révisé déposé en janvier. L'analyse conclut qu'une somme d'au moins 105 millions aurait dû être imputée à la Ville de Montréal et non à l'agglomération. Précisons que, compte tenu de leurs poids démographiques, les villes de banlieue assument 20 % de la facture de l'agglomération.

Les maires adresseront vendredi à la ministre des

Affaires municipales, Nathalie Normandeau, les motifs qui justifient leur opposition au budget d'agglomération de 1,9 milliard de dollars. Ils remettent en question deux règlements municipaux imposés par la Ville de Montréal au conseil d'agglomération, soit le règlement sur les taxes et celui sur le partage des dépenses mixtes, et ils demandent à la ministre de ne pas les approuver. Au sujet du règlement sur les dépenses mixtes, qui définit les dépenses partagées entre l'agglomération et les 16 villes qui la composent, les maires estiment qu'il est tellement imprécis qu'il «favorise l'abus de pouvoir par l'administration de la Ville de Montréal.»

Rappelons que le budget 2006 a été adopté par le conseil d'agglomération le 26 janvier dernier malgré la dissidence des maires de banlieue. Ceux-ci disposaient de 30 jours pour exprimer leur opposition au gouvernement. La ministre pourrait procéder à des changements budgétaires rétroactifs si elle le juge nécessaire.

«La Ville de Montréal a élaboré un budget pour réaliser la promesse du maire de ne pas augmenter le fardeau fiscal des résidents de Montréal, mais elle l'a fait sur le dos des contribuables des 15 villes», dénonce Karin Marks, mairesse de Westmount et présidente de l'Association des municipalités de banlieue.

Pour Mme Marks, l'attitude «arrogante» de Montréal à l'égard des villes de banlieue dans l'élaboration du budget 2006 ne permet pas d'envisager des relations harmonieuses au sein de l'agglomération, une structure créée par le gouvernement du Québec à la suite des défusions. Les maires de banlieue, qui ne disposent que de 13 % des voix au conseil d'agglomération, envisagent déjà de recourir à leur droit d'opposition concernant un autre dossier.

Le Devoir

EN BREF

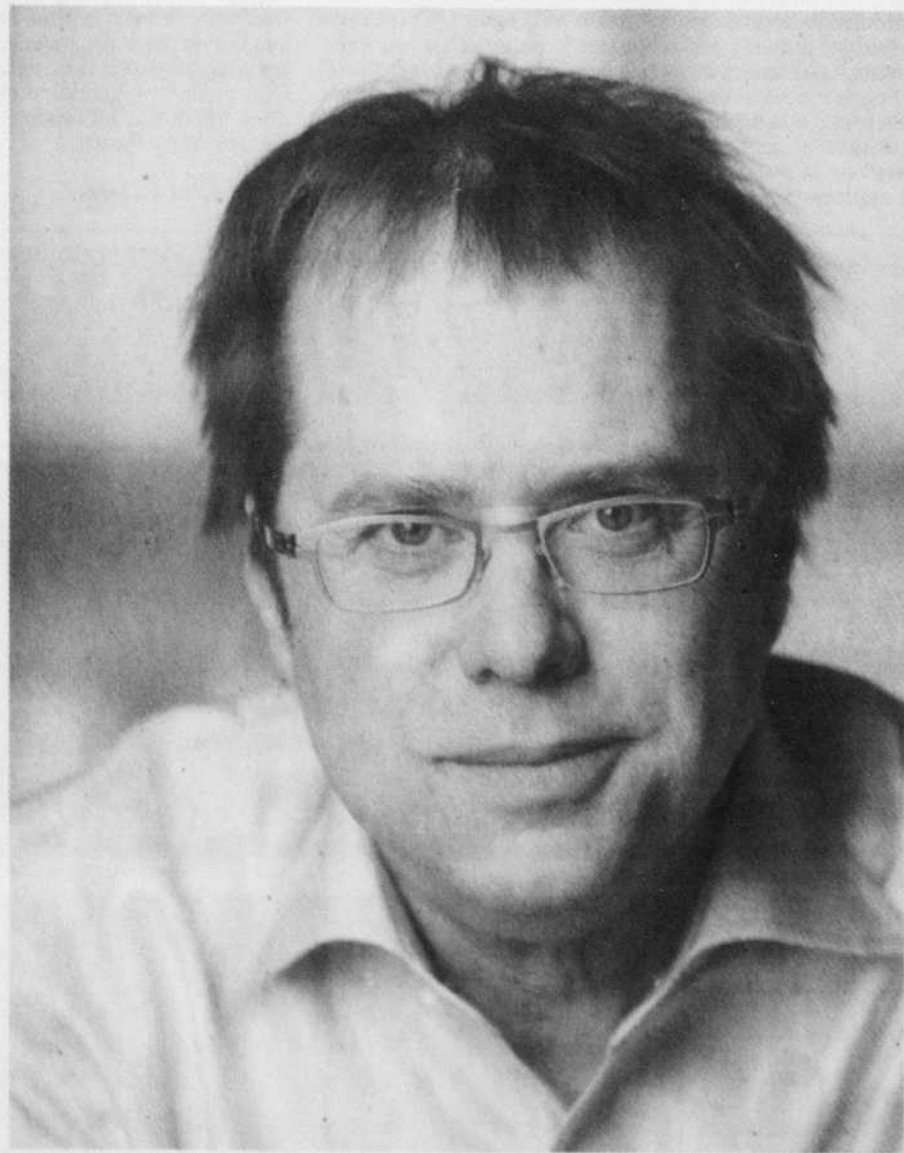
Inébranlable

Malgré les pressions des propriétaires de bars, le gouvernement québécois écarte tout report d'application de la loi antitabac. Après avoir rencontré des propriétaires de bars de sa circonscription de Marguerite-Bourgeoys, sur l'île de Montréal, hier matin, la présidente du Conseil du trésor, Monique Jérôme-Forget, a fermé la porte à tout report de la loi, qui entre en vigueur le 31 mai prochain. La ministre indique que son gouvernement va de l'avant pour des raisons de santé publique. Elle rappelle que l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics fait partie d'un plan de prévention du ministre Philippe Couillard afin de réduire les coûts du système de santé au Québec. Mme Jérôme-Forget explique aussi que la loi québécoise est similaire à d'autres législations du même type, dans d'autres provinces canadiennes et dans des villes américaines comme New York. La ministre ajoute que les propriétaires de bars ont disposé d'une période d'un an pour se préparer à sa mise en application. La Corporation des propriétaires de bars, brasseries et tavernes du Québec

s'inquiète d'une baisse du chiffre d'affaires d'environ 20 % des bars ontariens, depuis l'interdiction de fumer dans cette province. — PC

Un compromis

La Ville de Longueuil a décidé de conserver la bretelle reliant le boulevard Saint-Charles Ouest au pont Jacques-Cartier dans le cadre des travaux de réaménagement de la place Charles-Lemoyne située aux abords de la station de métro de Longueuil. Elle a ainsi mis un terme à la controverse qui perdurait depuis des mois sur la Rive-Sud. Rappelons que l'administration de l'ex-maire Jacques Olivier comptait démolir cette bretelle d'accès pour faire place à un stationnement, ce qui avait soulevé la grogne des citoyens. Le nouveau maire Claude Gladu a finalement opté pour une solution de compromis en reconfigurant ce lien routier. Évalués à près de 40 millions de dollars, les travaux de réaménagement de la place Charles-Lemoyne doivent débiter au printemps et permettront l'implantation du nouveau campus de l'Université de Sherbrooke. — Le Devoir



Que du hasard.

Vous savez pourquoi on appelle ça des jeux de hasard? Justement, parce que c'est juste un jeu et que ce n'est rien que du hasard. La plupart des gens comprennent ça.

Mais si vous croyez que vous pouvez avoir le dessus sur une machine ou que vous êtes capable de prévoir les résultats, là... ce n'est plus juste un jeu.

Il existe de l'aide. Appelez. Vous n'avez rien à perdre.

Jeu : Aide et Référence 1 866 SOS-JEUX



une initiative de Loto-Québec

mise-sur-toi.loto-quebec.com



François SAINT-PIERRE
André JACOB

VERBUM

DICTIONNAIRE DE LA CONJUGAISON
DES VERBES FRANÇAIS ET
QUÉBÉCOIS

Un outil de référence et de
manipulation pratique

328 pages - 19,80 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Alain MESSIER
DICTIONNAIRE
ENCYCLOPÉDIQUE ET
HISTORIQUE DES
COUREURS DES BOIS

Pour découvrir l'origine
mystérieuse des Amérindiens.

512 pages - 21,95 \$

GUERIN, éditeur ltée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Chantal BUZAGLO
Gérard BUZAGLO

MATHÉMATIQUES
3000

Mathématiques au secondaire
1^{re} et 2^e année du 1^{er} cycle

Cahier d'exercices - 21,95 \$ chacun

GUERIN, éditeur ltée
(514) 842-3481

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

LE MONDE



Négociations sous pressions au Kosovo

Le dialogue semblant impossible, l'ONU pourrait imposer une solution

Serbes et Albanais du Kosovo ont entamé hier à Vienne les premières négociations directes visant à décider si le Kosovo deviendra indépendant ou s'il restera une province serbe.

LAURENT ROUY

Belgrade — Partagée entre colère et résignation, l'opinion serbe assiste, impuissante, à l'accléneration des pourparlers qui devraient déboucher sur le statut final du Kosovo, la province théoriquement serbe mais administrée par l'ONU, dont la majorité albanaise à 90 % réclame l'indépendance. Depuis l'intervention de l'OTAN, en 1999, contre les forces du président déchu Slobodan Milosevic, la province, grande comme un département français et peuplée de 1,9 million d'habitants, échappe au contrôle de Belgrade, dont le rôle se borne à soutenir financièrement une centaine de milliers de Serbes qui vivent dans des enclaves protégées par des militaires occidentaux. C'est de leur sort qu'il a été question hier à Vienne, où Serbes et Kosovars albanais se sont retrouvés pour un premier tête-à-tête consacré à la «décentralisation» des communes peuplées de Serbes au Kosovo. Plus vite ce dossier avancera, plus vite sera abordée la question de fond, celle de l'indépendance.

Belgrade ne peut se résoudre à un geste radical tant le Kosovo, où sont situés les principaux monastères orthodoxes serbes et où siège le patriarcat de son Église, revêt à ses yeux un caractère symbolique. Elle a donc fait sienne la devise «plus que l'autonomie, moins que l'indépendance». Ce vague slogan cache mal la volonté de ne prendre aucune décision irréversible engageant les générations futures. Le président réformateur Boris Tadic vient d'ailleurs de suggérer que le statut final ne soit défini qu'«après une période de grâce de 20 ans». Et le juge de la Cour constitutionnelle de Serbie, Slobodan Vucetic, un proche du premier ministre conservateur Vojislav Kostunica, a, lui, proposé un double référendum en Serbie et au Kosovo. Ce moyen est, selon lui, le seul approprié pour changer les frontières du pays. De fait, son application entraînerait un match nul, tant les volontés des deux peuples sont inconciliables, les Serbes restant repliés sur leur intégrité territoriale et les Albanais du Kosovo sur leur droit à l'autodétermination.

La marge de manœuvre des négociateurs est d'autant plus faible que s'amenuise le soutien politique aux réformateurs qui dirigent la Serbie depuis la chute de Milosevic, en l'an 2000. Premier parti du Parlement, le Parti radical, une formation créée par Vojislav Seselj, actuellement incarcéré à La Haye pour «crimes de guerre», part déjà en croisade pour qu'un éventuel Kosovo indépendant soit proclamé «territoire occu-

pé... avec le soutien de la puissante Église orthodoxe. «Nous savons que la communauté internationale peut nous imposer un Kosovo indépendant et que nous ne pouvons pas l'empêcher», souligne l'évêque de Prizren, Mgr Artemije. Il faut donc que les Serbes «ne signent rien et proclament que cette solution imposée est une occupation d'une partie de notre territoire». Cette solution ne fait pas l'affaire des réformateurs qui aspirent à un partenariat avec l'OTAN et l'Union européenne.

Multiethnicité

L'absence d'un vrai débat sur l'avenir du Kosovo se fait sentir en Serbie. «C'est notre territoire! Pourquoi devrions-nous le donner? La France donnerait-elle Lyon ou Metz?», s'emporte Nikola, 30 ans, un réfugié serbe de Croatie, dont la femme, Serbe du Kosovo, ne peut plus rendre visite à ce qu'il lui reste de famille dans la province. Milo, un universitaire retraité, est aussi gêné à l'idée de voir

le Kosovo séparé de la Serbie. «L'union de la Serbie et du Monténégro était une bonne occasion de constituer un territoire multiethnique, puisque des Albanais, des Bosniaques, des Hongrois, des Roms y vivent aux côtés de Serbes et de Monténégrins. Au lieu de cela, la communauté internationale choisit de créer des ensembles de plus en plus petits au nom de la multiethnicité.»

Certains ont cependant conscience qu'il n'y a pas de retour en arrière possible. «Le Kosovo, c'est fini. Les Serbes ne pourront jamais y revenir. Milosevic a fait trop d'erreurs là-bas», lâche Goran, 43 ans, originaire de Pec, au Kosovo, qu'il a quitté avec un seul sac, en juin 1999. Il vit désormais à Novi Sad où il fait construire une maison sur un terrain acheté avec l'argent de son ancien appartement, vendu moitié prix grâce à Habitat, une agence de l'ONU.

Une majorité de Serbes comprend qu'elle a peu de moyens d'influer sur la décision finale alors que la communauté internationale plaide pratiquement ouvertement pour une indépendance conditionnelle du Kosovo — à savoir, avec un système de protection des minorités et l'impossibilité de rattacher la province à l'Albanie. L'idée d'imposer une solution se fait jour. Étant donné qu'il est peu probable que Belgrade accepte volontairement l'indépendance, la communauté internationale «doit oser l'imposer» pour assurer la stabilité de la région, plaide l'influent groupe de réflexion International Crisis Group.

Libération

Abbas rencontre Haniyeh

Le nouveau premier ministre a trois semaines pour former son gouvernement

Le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas va charger officiellement aujourd'hui le chef de file du Hamas Ismaïl Haniyeh de former le prochain gouvernement palestinien, ont annoncé hier soir les dirigeants du Hamas après une réunion à Gaza.

Selon le chef du groupe parlementaire du mouvement radical Hamas, Mahmoud Al-Zahar, «M. Abbas remettra la lettre de nomination officielle à Ismaïl Haniyeh lors d'une rencontre bilatérale» à Gaza. M. Zahar s'exprimait lors d'une conférence de presse avec M. Haniyeh après leur rencontre avec le président de l'Autorité palestinienne.

À la surprise générale, le Hamas a écrasé le Fatah de M. Abbas lors des élections législatives du 25 janvier, auxquelles il participait pour la première fois, obtenant 74 des 132 sièges du Parlement.

M. Zahar a ajouté que le Hamas entamerait dès aujourd'hui des discussions avec les blocs au Parlement en vue de la formation du gouvernement.

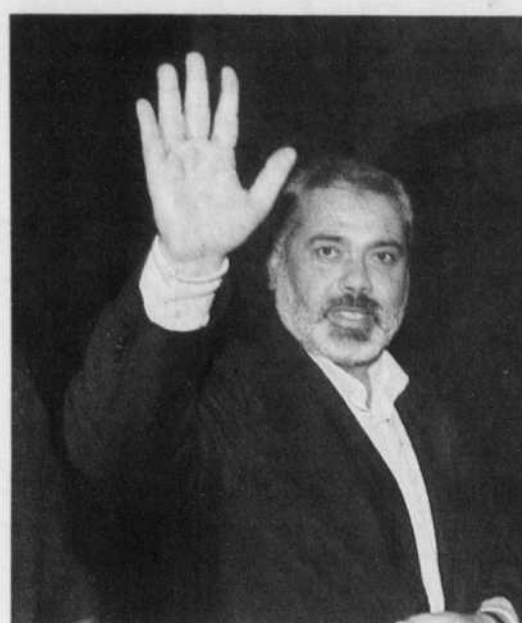
M. Haniyeh, 43 ans, considéré comme pragmatique, sera le premier chef du gouvernement palestinien issu du Hamas, un groupe qualifié de terroriste par Israël, les États-Unis et l'Union européenne.

Une fois officiellement chargé par M. Abbas, M. Haniyeh disposera de trois semaines, c'est-à-dire jusqu'à la mi-mars, pour former le gouvernement et le faire approuver par le Conseil législatif palestinien (CLP, Parlement). S'il échoue, deux semaines supplémentaires lui seront accordées.

MM. Zahar et Haniyeh ont de nouveau critiqué hier les sanctions économiques imposées par Israël qui accuse l'Autorité palestinienne de «terrorisme» après la participation au pouvoir du Hamas. Mais ils ont minimisé leur effet sur la vie quotidienne des Palestiniens en affirmant que les restrictions et les bouclages répétitifs étaient imposés depuis des années aux habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

L'envoyé spécial de l'ONU pour le Proche-Orient, Alvaro de Soto, a également critiqué la décision d'Israël de geler des fonds dus à l'Autorité palestinienne, estimant que ce pays aurait dû attendre la formation d'un nouveau gouvernement palestinien.

Alvaro de Soto, qui a rencontré des responsables du ministère israélien de la Défense, a indiqué que le



Ismaïl Haniyeh

MOHAMMED SALEM REUTERS

gel de ces fonds était «problématique pour plusieurs raisons. La première et la plus évidente raison est que cet argent appartient aux Palestiniens et ne doit en aucun cas être retenu».

L'émissaire onusien, dans un communiqué de son bureau, a ajouté que le quartette pour le Proche-Orient (États-Unis, Union européenne, Russie, ONU) était préoccupé par la situation financière de l'Autorité palestinienne, «car priver celle-ci de fonds qui lui reviennent en ce moment ne l'aiderait pas».

Le gouvernement israélien d'Ehud Olmert a approuvé dimanche des sanctions économiques à l'encontre de l'Autorité palestinienne, qu'il a qualifiée de terroriste après la participation au pouvoir du Hamas, grand vainqueur des législatives du 25 janvier.

Agence France-Presse

Un rapport de Human Rights Watch

30 000 Tchadiens sont déplacés

Libreville — Les violences récentes perpétrées contre les civils de l'est du Tchad par des rebelles tchadiens ou des milices soudanaises soutenues par le Soudan ont déjà déplacé quelque 30 000 Tchadiens, a affirmé hier l'organisation Human Rights Watch (HRW).

Dans un rapport sur la guerre civile au Darfour, dans l'ouest du Soudan, et sur la «violence transfrontalière récente», l'association de défense des droits de l'homme basée à New York rapporte à nouveau «une augmentation alarmante des attaques contre les civils au Tchad» qui ont fait «des dizaines de morts».

«Elles sont perpétrées, avec l'appui du gouvernement soudanais, par les milices djandjawi et les groupes rebelles tchadiens» qui opèrent depuis le Soudan, écrit HRW, confirmant des accusations déjà émises dans un précédent communiqué.

«L'insécurité permanente qui règne dans l'est du Tchad a pour conséquence immédiate le déplacement de civils: 30 000 Tchadiens ont fui leurs maisons le long de la frontière en raison des violences récentes», estime HRW, notant également «un nouvel afflux, au Tchad, de réfugiés du Darfour» qui ne se sentent pas en sécurité dans les camps soudanais.

Le conflit au Darfour, qui a éclaté en février 2003, a fait entre 180 000 et 300 000 morts selon les estimations, et plus de deux millions de déplacés, dont plusieurs dizaines de milliers se sont réfugiés dans l'est du Tchad.

Il oppose des rebelles d'ethnies africaines aux autorités arabes de Khartoum, soutenues par les milices arabes djandjawi.

HRW réitère ses demandes au Conseil de sécurité de l'ONU

«pour qu'il remplace d'urgence la force de l'Union africaine [au Darfour] par une mission de l'ONU [...] clairement et fermement mandatée pour protéger les civils, par la force si nécessaire».

«Les milices djandjawi sont en train de faire au Tchad ce qu'elles font au Darfour depuis 2003: tuer des civils, incendier des villages et voler le bétail, et ce aux cours d'attaques aux relents ethniques» visant les populations non-arabes, ajoute-t-il.

Dans son rapport, HRW constate que «les arabes tchadiens qui résident le long de la frontière semblent être épargnés par les attaques, mais certains ont quitté leur maison pour trouver refuge au Soudan, apparemment par crainte de représailles».

Agence France-Presse

Le père d'Omar Khadr devra payer 102 millions

Le Canadien est toujours détenu à Guantánamo

Washington — Le père d'un prisonnier de Guantánamo, le Canadien Omar Khadr, vient d'être condamné par un tribunal américain à payer 102,6 millions à la veuve d'un soldat tué en Afghanistan et à un autre soldat blessé lors de la même attaque.

Le juge Paul Cassell du tribunal fédéral de l'Utah a condamné Ahmed Said Khadr à payer 94,5 millions à la famille de Christopher Speer, tué en juillet 2002 en Afghanistan, et 8,1 millions à Layne Morris, aujourd'hui aveugle d'un œil, selon les documents rendus publics par le tribunal.

Né à Toronto mais élevé au Pakistan, Omar Khadr, alors âgé de 15 ans, avait blessé Layne Morris et tué Christopher Speer lors d'une attaque à la grenade en Afghanistan. Il avait été ensuite arrêté

et est actuellement détenu à Guantánamo.

Son père, Ahmed Said Khadr est accusé par la justice américaine d'avoir encouragé son fils à intégrer le réseau terroriste al-Qaïda auquel il était lié.

Le juge Cassell a estimé qu'il s'agissait de la première plainte déposée par des soldats américains s'appuyant sur la loi antiterroriste américaine Patriot Act pour obtenir des dommages et intérêts.

Omar Khadr, aujourd'hui âgé de 19 ans, a comparu pour la première fois en janvier lors d'une audience préliminaire devant un tribunal militaire d'exception à Guantánamo. Il avait été inculpé en novembre pour meurtre et tentative de meurtre.

Agence France-Presse

Déchaînement de violence en Irak

Bagdad — Un déchaînement de violence a ensanglanté hier l'Irak au lendemain d'un appel à la trêve lancé par la Ligue arabe.

Au moins 23 Irakiens et un soldat américain ont perdu la vie et plus de 60 autres ont été blessés hier dans des attaques contre des passagers d'un minibus, des journalistes, des chauffeurs routiers, des consommateurs d'un restaurant.

Les attaques et le nombre de victimes civiles ont augmenté, a affirmé hier le général Abdel Aziz Mohamed, directeur des opérations du ministère de la Défense.

«Le nombre total des victimes civiles pour la semaine dernière [du 10 au 17 février] s'élève à 102 morts et 217 blessés tandis que chez les terroristes il y a eu 36 morts, 26 blessés et 316 interpellations», a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse. «Il y a eu 111 attaques terroristes réussies la semaine dernière, dont 36 contre la Force multinationale, 48 contre les forces irakiennes, 26 contre les civils et une seule contre les infrastructures», a-t-il ajouté.

Agence France-Presse



Lucille BOUFFARD
Avec la collaboration de Marie POIRIER
Collection École des parents
COMMENT FAIRE BEAUCOUP POUR MON ENFANT DE 0 À 5 ANS
Exploiter les activités journalières pour le bien-être de votre enfant.

Les éditions LA PENSÉE
(514) 848-9042

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.



Sylvie MONETTE
Cathia RIOPEL
J'AIME LE FRANÇAIS
1^{re} année — Série 1
Un manuel de lecture présenté en 20 livrets.

Les éditions LA PENSÉE
(514) 848-9042

En vente dans toutes les librairies
Les prix sont indiqués sous réserve de modifications.

ROLEX
Day-Date
Or jaune 18 carats

Bijouterie Gambard
Gambard
Vente et service technique
630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL
(514) 866-3876

É D I T O R I A L

La dette, progressivement

Si l'on se fie au premier ministre Jean Charest, «aujourd'hui on peut regarder en avant et s'attaquer à la dette». Réunis à Laval au cours du week-end, les députés du Parti libéral du Québec ont applaudi à cette déclaration de leur chef. Applaudissons avec eux, en attendant de voir comment on s'y prendra pour diminuer la dette tout en faisant face à l'explosion des dépenses en santé et aux baisses d'impôts promises.

Les intérêts annuels sur la dette accaparent 7,3 des 56,5 milliards de revenus du gouvernement du Québec. C'est l'équivalent de quatre stades olympiques par année, a lancé M. Charest. Amusante, l'image illustre bien l'importance de cette dépense récurrente. Sans ces 7,3 milliards d'intérêts, il ne fait aucun doute que le Québec pourrait faire face sans souci à la croissance des dépenses de santé prévue pour les vingt-cinq prochaines années. Et c'est pourquoi, même si la dette n'est pas si catastrophique que certains le prétendent, de plus en plus de Québécois soutiennent avec raison qu'il faut s'y attaquer.

Réduire le ratio de la dette au PIB plus rapidement que la croissance de l'économie ne le ferait sans autre intervention, voilà qui aurait aussi pour avantage de nous éviter d'avoir à créer une super-caisse collective de prévoyance pour la vieillesse. Seulement penser à la définition du mandat, aux coûts de gestion à long terme et à la bureaucratie d'une telle caisse devrait suffire à nous décourager.

Cela étant dit, qu'on choisisse de réduire la dette ou de créer une caisse de prévoyance, le problème reste le même: on ne peut pas tout faire dans un contexte budgétaire qui n'offre aucune marge de manœuvre. Mieux vaut donc s'y prendre par étapes, la première étant d'abandonner l'idée de réduire les impôts.

Pour faire face à ses obligations, Québec devrait même avoir le courage de prévenir les citoyens qu'il entend récupérer les baisses d'impôts qui seront consenties par Ottawa au cours des prochains mois. Qu'il s'agisse d'une augmentation des frais de garde ou d'une hausse de la TVQ équivalente à la réduction de la TPS, ce sont plus d'un milliard de dollars par année qui deviendront bientôt disponibles sans augmentation du fardeau fiscal global si les conservateurs respectent leurs promesses.

Certains ont aussi suggéré d'augmenter les tarifs d'Hydro-Québec. Avant d'agir en ce sens, commençons par régler un problème peu connu. Chaque année, Hydro-Québec verse la moitié de ses profits au gouvernement, soit un milliard sur deux. Or, par convention comptable, Québec ajoute les deux milliards de profits d'Hydro à ses propres revenus et les dépense. Résultat: il lui faut emprunter le milliard qu'il n'a pas reçu pour payer les dépenses engagées en contrepartie de ces revenus virtuels, ce qui gonfle la dette d'autant, et ce, année après année.

Pour éviter d'avoir à emprunter de la sorte, Québec ne devrait dépenser que le milliard qu'il reçoit ou exiger d'Hydro qu'elle verse la totalité de ses profits et non pas la moitié. Hydro devrait alors emprunter davantage pour financer ses projets, mais ce sont les consommateurs d'électricité et non les contribuables qui paieraient la note, ce qui serait plus équitable.

Est-il aussi possible d'envisager la vente d'actifs du gouvernement? Il faudrait voir, mais la liste n'est pas bien longue et les inconvénients souvent importants, comme c'est le cas de la Société des alcools.

Par ailleurs, le temps est venu d'inscrire au budget une réserve de prudence qui, comme à Ottawa, réduirait la dette quand la conjoncture le permet. Pour avoir quelque impact, une telle réserve devrait atteindre un minimum d'un demi-milliard à un milliard par année.

Dans l'ensemble, ces quelques mesures peuvent être prises à coût à peu près nul pour les contribuables. Pourvu qu'on sache limiter la croissance des dépenses de programmes à l'intérieur des paramètres de l'inflation, bien sûr.

jrsansfacon@ledevoir.com

Douche froide

Le premier ministre espagnol José Zapatero est dans l'embarras. À la suite d'une fuite que beaucoup jugent orchestrée, trois quotidiens espagnols assurent que le gouvernement et l'ETA s'apprentent à signer une trêve durable. C'était jeudi dernier. Dans la nuit qui suit, l'organisation terroriste fait exploser une bombe dans une entreprise de construction. Puis le lendemain, soit samedi, l'ETA diffuse un communiqué qui élude l'essentiel, soit l'abandon ou non de la lutte armée.

Le geste commis par l'ETA a eu sur le gouvernement Zapatero l'effet d'une douche d'eau froide. De ce que l'on comprend, ce dernier avait laissé entendre, par journaux interposés, que l'affaire était dans le sac parce qu'il avait la certitude que l'ETA annonçait officiellement la fin du recours à la violence dans la journée de dimanche. En fait, il s'est retrouvé Gros-Jean comme devant.

À telle enseigne d'ailleurs que c'est à se demander si l'ETA envisage sérieusement de remettre les fusils dans les placards de l'histoire. À lire les signaux que cette organisation envoie depuis le début de l'année, on a l'impression qu'elle a plutôt redoublé d'ardeur pour ce qui est de la violence. Il y a une semaine tout juste, elle a fait sauter une discothèque avec... 80 kilos d'explosifs. Auparavant, elle a renoué avec une sinistre habitude consistant à publier les noms des commerçants et autres qui refusent de payer l'impôt révolutionnaire.

Cette volte-face de l'ETA, s'il y a eu vraiment volte-face, est probablement attribuable à un des choix politiques de Zapatero. Celui-ci, ne voulant pas que les négociations devant éventuellement porter sur l'avenir du Pays basque soient monopolisées par les seuls nationalistes, avait indiqué son souhait d'inviter les non-nationalistes. À l'évidence, l'œcuménisme affiché par Zapatero a aiguë l'agressivité de l'ETA.

Il semble par ailleurs que le gouvernement a fait une mauvaise évaluation des rapports de force qui ont cours entre l'ETA et sa vitrine politique, le parti Batasuna, interdit depuis 2002. On croyait en haut lieu que, après la multitude d'arrestations de dirigeants de l'organisation terroriste, Batasuna avait repris de l'ascendant sur celle-ci. Ce n'est pas le cas.

Cela étant, Zapatero est confronté à une contestation plus vive que prévu de la part des victimes de l'ETA. L'association qui les rassemble joue avec un brio certain les empêcheurs de tourner en rond. Elle entend contester avec la dernière énergie l'éventuelle libération des «étatistes» emprisonnés.

Entre l'organisation d'une manifestation et d'un congrès international consacré aux victimes du terrorisme dans le monde, cette association s'est attaché la sympathie d'une majorité d'Espagnols. Sympathie qu'elle cultive avec soin. Or, on s'en doute, dans les pourparlers qu'ont eus les représentants du gouvernement avec des représentants basques, la libération des prisonniers a été discutée. L'issue du contentieux basque sera plus âpre que ce qui avait été annoncé.



Jean-Robert Sansfaçon



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directeur de l'information JULES RICHER
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

Des tapes dans le dos

J'aimerais exprimer mon mécontentement en ce qui a trait aux médias canadiens, plus particulièrement Radio-Canada et RDS qui ne cessent de répéter avec insistance l'échec des prédictions du nombre de médailles que remporterait le Canada aux Jeux olympiques. Les autres pays n'ont pas cette attitude de se sentir premiers dès le début de la course dans les médias.

Lorsqu'il y a contre-performance, alors les belles excuses consistent toujours à mentionner que les prochains jeux auront lieu à Vancouver, qu'une reprise vidéo changerait la situation ou qu'un athlète a été volé par les juges.

Je crois que les athlètes subissent de la pression, mais je me demande pourquoi Radio-Canada est aussi centré sur les médailles? Vous semblez subir la pression des récoltes de médailles qui doivent être nécessairement supérieures à 2002, car, maintenant, certains bailleurs de fonds ont permis d'investir dans les équipes et les disciplines afin de favoriser et encourager les performances canadiennes. Si le Canada, récolte moins de médailles à Turin, alors les sommes investies ne seront pas justifiées. Pourquoi avez-vous fait des prédictions de médailles et êtes-vous allés jusqu'à avancer des nombres de médailles récoltées? J'ai entendu toutes sortes de chiffres, 20, 25, 30, 35 et plus. Cessez de vous donner des tapes dans le dos avant les Jeux et concentrez vous plutôt sur les disciplines, comme le font les autres pays gagnants.

Simon Leclerc
 Québec, le 19 février 2006

Urgente, la dette?

Est-ce par hasard que, depuis la publication du manifeste *Pour un Québec lucide*, qui

affirmait l'urgence de rembourser la dette publique du Québec, les lettres aux journaux y faisant écho sont nombreuses? Sommes-nous victimes d'un lavage de cerveaux ou y a-t-il une campagne concertée pour faire passer les désirs du monde des affaires avant le bien commun?

Dans *Le Devoir* du 15 février, Serge Gagnon suggère deux mesures pour diminuer la dette. Premièrement, rétablir l'impôt sur les successions (le Canada et l'Australie étant les seuls pays industrialisés à exempter d'impôt les héritages), et, deuxièmement, établir une contribution volontaire pour alimenter un fonds d'amortissement de la dette.

Deux jours plus tard, Steve Tremblay écrit qu'il est temps d'agir! Il préconise la hausse de la taxe régressive qu'est la TVQ et une augmentation de 10 % du tarif de l'électricité — autre mesure régressive. Il se dit prêt aussi à contribuer volontairement au remboursement de la dette. Tout cela pour régler un problème qui n'en est pas un, ou plutôt pour établir une fausse priorité.

Jacques Parizeau ne disait-il pas il y a quelques jours que la dette publique du Québec n'avait rien d'alarmant et que, de toute façon, on ne rembourse la dette que quand on a des surplus. Effectivement, la dette du Québec est peut-être plus forte par rapport à son produit intérieur brut que ne l'est celle de l'Alberta saoudienne, mais c'est avec des pays normaux qu'on doit faire la comparaison. Ce que fait Louis Gill dans la livraison de février-mars 2006 d'*A bâbord!*: la dette du Québec n'est que de 44 du PIB, «... légèrement inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (46 %)».

Alors que le gouvernement Charest se prépare à accélérer le processus qui mène à un régime de santé à deux vitesses par l'entremise de la formule des PPP, on peut penser qu'il serait plus urgent de renflouer le ré-

gime de santé publique que de réduire la dette. Le rétablissement des impôts sur les successions proposé par Serge Gagnon pourrait y contribuer. Par ailleurs, selon une récente étude de la Banque royale du Canada, les entreprises canadiennes ont de telles réserves de capital que leurs dirigeants ne savent plus quoi en faire, ce qui les expose au danger d'acquisitions hostiles par des firmes étrangères. Cela étant, ne serait-il pas temps de les mettre à contribution par les taux d'impôts plus raisonnables d'il y a quelques années? Une autre étude récente sur la productivité effectuée par un organisme international démontre que la plupart des pays ayant les plus hauts niveaux de productivité, notamment les pays scandinaves, ont aussi des niveaux d'impôts plus élevés. Les rentrées fiscales relativement plus importantes servent à maintenir la qualité des services de santé et à financer l'éducation et la formation.

Raymond Favreau
 Montréal, le 19 février 2006

La sainteté des imams

Si les médias occidentaux qui ont publié les douze «infâmes» caricatures sont des profanateurs de l'islam, alors les imams qui les ont diffusées à l'intention de leurs fidèles partout dans le monde ne sont-ils pas doublement profanateurs? En toute logique, la diffusion d'images du prophète ne leur est-elle pas interdite à eux en particulier? Ou alors, est-il permis dans cette religion de profaner son propre dieu pour une «bonne cause», dictée par des intérêts humains? Soit on respecte sa religion, soit on ne la respecte pas. Les yeux des leaders islamistes et de leurs fidèles sont-ils à ce point bouchés qu'ils ne peuvent voir leurs propres sacrilèges?

Claude Libersan
 Le 18 février 2006

LIBRE OPINION

Le gagnant des négociations du secteur public

JEAN-NOËL RINGUET
 Cégep de Chicoutimi

Tout à fait pertinente cette critique par Pierre Mouterde (*Le Devoir* du 11 janvier) des «recettes syndicales traditionnelles» qui ont conduit les travailleurs et travailleurs du secteur public tout droit dans la souricière tendue par le gouvernement Charest. Il faut en effet se demander comment l'un des gouvernements les plus impopulaires de notre histoire a pu venir à bout aussi facilement d'organisations syndicales aguerries. On peut être tenté d'attribuer l'inefficacité de la stratégie du Front commun CSN-FTQ à un manque de perspicacité et de vision politique de ses dirigeants. Mais se pourrait-il que les états-majors syndicaux aient non seulement prévu, mais souhaité la loi-décret pour des raisons politiques? À mon sens, cette dernière hypothèse mérite considération.

Fin septembre, sans même avoir consulté les assemblées générales, les responsables du front commun annonçaient une contre-proposition sur le dossier salarial assortie de la menace de quatre journées de grève en novembre et décembre avec comme objectif un règlement avant Noël. Une de leurs principales considérations pour justifier ce plan d'action (excluant d'emblée la grève générale) était le risque que le gouvernement Charest prenne prétexte d'une crise sociale pour déclencher une élection générale sur le dos des syndicats du secteur public. Il faut se rappeler que le Parti québécois, alors tiraillé en tous sens par la campagne à la direction, n'était pas du tout prêt à s'engager dans une campagne électorale où il lui aurait fallu, de surcroît, reconnaître le bien-

fondé des revendications des travailleurs du secteur public. Tout comme les péquistes, les stratégies syndicales craignaient visiblement que les libéraux ne profitent de l'occasion pour faire remonter leur cote de popularité et remporter les élections, avec les conséquences qu'on imagine pour la tenue d'un prochain référendum. L'engagement souverainiste des leaders de la CSN et de la FTQ n'est plus à démontrer; logiquement, il leur fallait à tout prix éviter ce scénario, quitte même à mettre en veilleuse l'intérêt immédiat de leurs troupes pour celui, supérieur, de la nation.

Comment expliquer la faiblesse du plan d'action CSN-FTQ, centré essentiellement sur la question salariale plutôt que sur la défense de services publics de qualité? Cette orientation a eu pour effet de dépolitiser complètement la négociation et d'en faire une simple affaire budgétaire sur laquelle Mme Jérôme-Forget, plaçant que les coffres étaient vides, s'est royalement payé la traite devant les médias. La contre-proposition salariale de septembre, sans réel effort de sensibilisation du public, n'aura finalement été qu'un gros pétard mouillé qui a isolé encore plus les syndicats de l'État d'une population pourtant toujours majoritairement hostile à la vision néo-libérale de Jean Charest. Mais il semble, en dépit de reculs importants d'une négociation à l'autre depuis les années 1980, que les grandes centrales syndicales québécoises n'aient pas encore compris qu'on peut difficilement établir un rapport de force avec un gouvernement sans se ménager la sympathie du public: leçon élémentaire que la victoire des étudiants le printemps dernier a pourtant confirmée d'éclatante façon.

Vraisemblablement, les leaders syndicaux

ont encore une fois donné priorité à la question nationale sur la question sociale, tout comme ils l'avaient fait lors du sommet du gouvernement Bouchard sur «l'équilibre budgétaire» en 1996 en consentant au déficit zéro et en se dissociant des revendications des groupes communautaires.

Depuis le décret, Claudette Charbonneau et Henri Massé poussent des cris d'orfraie, font faire des déclarations solennelles et autres barouds d'honneur dans l'enclos des assemblées syndicales et promettent un douloureux «Je me souviens» aux libéraux lors des prochaines élections. En fait, ces déclarations tonitruantes ne constituent qu'un écran de fumée servant à camoufler leur propre responsabilité dans la défaite du front commun. Cette indignation affichée ne contraste-t-elle d'ailleurs pas avec leurs réactions timides à la suite des déclarations d'André Boisclair sur son intention de ne pas rouvrir les conventions collectives du secteur public?

De toute façon, il n'est pas nécessaire de partager mon jugement que certains trouveront téméraire pour admettre que, sans même avoir eu à lever le petit doigt, le PQ s'avère le seul véritable gagnant de la négociation du secteur public. Un éventuel gouvernement péquiste n'aura plus qu'à récolter le fruit de l'action brutale des libéraux, sans en assumer la responsabilité. Même en faisant prendre un virage à droite au PQ, André Boisclair sait qu'il pourra toujours compter, dans un Québec souverain ou non, sur la collaboration empressée des dirigeants des centrales. C'est à se demander si les apparatchiks crypto-nationalistes de la CSN et de la FTQ ne représentent pas maintenant une aussi grande menace que le gouvernement libéral pour l'avenir du syndicalisme au Québec.

IDÉES



CARLOS BARRIA REUTERS

Réflexions pour la construction d'un État moderne en Haïti

Penser le développement

GUY-ROBERT SAINT-CYR

Port-au-Prince, Haïti

«Pour qu'un monde soit un monde, il faut de grands rêves et la volonté inlassable de les incarner.»

— André Malraux

C a y est, le peuple souverain a parlé. La compétition électorale, entamée le 7 février 2006, a donné un nouveau mandat présidentiel à René Garcia Préal. Les Haïtiens se sont dirigés massivement vers les bureaux de vote pour donner mandat à une nouvelle équipe de dirigeants, qui aura la lourde tâche de diriger le pays durant les cinq prochaines années.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette victoire ne donne droit à personne de jouer à la mégalomanie. Surtout lorsque l'on sait que cette victoire (51,15 %) est le résultat d'une traction entre la communauté internationale, le Conseil électoral provisoire (CEP) et le gouvernement intérimaire pour des raisons d'État. Ce n'est certainement pas un chèque en blanc pour les caïds de toute catégorie dans le royaume des bêtes sauvages. Il s'agit clairement d'un vote pour le changement. Cela dit, il serait tout à fait légitime de se questionner sérieusement sur les bases sociologiques de cet électoral qui a bien voulu accorder un second mandat présidentiel à René Préal qui n'avait pourtant objectivement rien fait de concret pour l'amélioration de la vie quotidienne des Haïtiens lors de son précédent mandat. Rappelons simplement, pour ne pas raviver inutilement des tensions, que le quinquennat de l'ancien président a été caractérisé par une grave crise institutionnelle et des cas d'assassinats politiques non encore élucidés. Mais le peuple a parlé démocratiquement, et sa décision est souveraine, donc irrévocable.

En tout cas, les différentes tribunes téléphoniques dans les stations de radio de la capitale et des villes de province ont très bien démontré le fait que les Haïtiens en ont ras-le-bol de la violence, des crises politiques, de la misère, du chômage, de la paupérisation et du sous-développement. Alors qu'on ne vienne pas nous diriger à coup de

slogans et de promesses sans lendemain.

D'un autre côté, l'opposition et la classe politique en général doivent se ressaisir et mener une opposition constructive allant dans le sens de l'intérêt de la collectivité. Ces dirigeants politiques doivent procéder à une auto-évaluation en structurant entre autres leurs partis politiques et aussi en réexaminant leur approche envers les populations déshéritées du pays. En somme, ils doivent apprendre à faire la politique autrement. On doit enterrer les haches de guerre. Les couteaux ont volé assez bas durant cette longue campagne électorale. Il faut apprendre à boire sa honte en sachant perdre dignement. En réalité, il serait préférable de mettre de côté notre égoïsme en apprenant à voir la patrie avant des intérêts personnels et mesquins. L'heure est venue de finalement penser le développement. Soyons des patriotes du développement. Le pays doit entrer dans la modernité.

Cri pour un État moderne en Haïti

S'il y a bien un élément qui soit évident et palpable, c'est que la population haïtienne dans sa grande majorité réclame à cor et à cri un vaste changement, un changement allant dans le sens de la construction d'un État moderne en Haïti. Toutefois, les indicateurs macroéconomiques et éducationnels que nous avons à notre disposition ne nous permettent pas d'envisager la réalisation d'un tel État dans les cinq prochaines années. Mais, si l'on ne fait rien dès maintenant, ces données catastrophiques, connues pratiquement de tous, risquent d'être totalement irréversibles, du moins difficilement corrigables dans les cinq ans à venir.

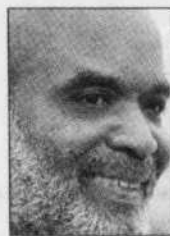
Il faudra à la prochaine équipe une bonne dose de compétence et de gestion de deniers publics pour pouvoir faire face aux grandes difficultés qui l'attendent. En effet, selon l'Enquête sur les conditions de vie en Haïti (2001), 56 % de la population haïtienne, soit 4,4 millions de personnes, se situent au-dessous de la ligne de pauvreté extrême d'un dollar américain. Toujours selon cette même enquête, 76 % de la population, à savoir près de 6,2 millions d'individus sur une population de 8,1 millions sont au-dessous de la ligne de pauvreté de

deux dollars par personne, par jour. Ce sont là des chiffres qui donnent le vertige. C'est dire qu'on ne peut pas plaisanter avec le destin de la nation. Notre seule issue probable serait de recourir aux investisseurs externes. Là encore, il faudrait quasiment faire des miracles pour les inciter à venir investir en Haïti. Car, entre 1990 et 2002, pour prendre les derniers chiffres disponibles, le volume des investissements dans le pays demeure insignifiant. Il représente moins de 1 % de l'ensemble des capitaux étrangers privés dans les Caraïbes.

Dans un monde de plus en plus exigeant réclamant une main-d'œuvre qualifiée dans toutes les sphères d'activité, on constate, une fois de plus, le retard considérable d'Haïti. En effet, comment être concurrentiel lorsqu'on a sur son sol plus de 500 000 enfants qui n'ont pas accès à l'éducation de base ou quand seulement 35 % des enfants atteignent la cinquième année de l'école primaire? C'est donc clair que la qualité et l'efficacité de l'éducation offerte est très faible par rapport à la moyenne régionale.

Aussi difficilement croyable que cela puisse paraître, le pays a suffisamment de ressources disponibles pour pouvoir faire face à ses maux en pensant le développement. En fait, pour remédier à la situation, il nous faut un peu de volonté, des idées et des stratégies clairement énoncées. Mais, préalablement, on doit établir un climat de confiance. Le marronnage auquel nous sommes habitués ne nous mènera nulle part. C'est vrai, comme nous le rappelle Michel Crizier, que la confiance ne résout pas tous les problèmes, mais elle contribue à ce qu'ils soient vécus de façon plus constructive.

Les idées, les dirigeants haïtiens en ont à revendre! Il suffit de les écouter attentivement pour constater cet état de fait. Ce qu'ils ont tendance à ignorer, c'est que les idées ne sont, pour ainsi dire, rien sans stratégie. Et une stratégie n'a de sens, si l'on ose dire, que si l'on dispose d'une connaissance approfondie des ressources humaines disponibles. Autrement énoncé, un bon plan de développement bien pensé et mis en œuvre par des personnes compétentes peut sortir le pays de sa misère et de son sous-développement chronique. Osons penser le développement.



Le peuple

a parlé,

et sa

décision

est

souveraine,

donc

irrévocable.

Jeux olympiques: simple reflet de la société?

NICOLAS MOREAU

Étudiant, doctorant en sociologie

AUDREY LAURIN LAMOTHE,

Étudiante, baccalauréat en sociologie Université du Québec à Montréal

Jacques Rogge, président du Comité international olympique (CIO), déclarait, dans une entrevue accordée jeudi dernier, que le sport était le reflet de la société et qu'en ce sens le monde olympique n'était ni moins bon ni meilleur que toute autre sphère sociale. M. Rogge a raison, en effet, de dire que les mondes sportif et social ne sont pas distincts. Ils s'entrecroisent et on retrouve, par exemple, nombre d'attributs valorisés autant dans le sport que dans le monde de l'entreprise.

Mais le sport et, en particulier, les jeux olympiques ne sont-ils qu'un simple miroir de la vie sociale? Et surtout, doivent-ils être simplement le reflet de notre société et non pas un vecteur de changement?

Toléré au travail

En premier lieu, et pour aller dans le sens de Jacques Rogge, il est aisé de constater que le sport n'échappe pas aux dérives du monde social: affaires de corruption, scandales financiers ou encore dopage. Sur ce dernier point, il est intéressant de noter comment le dopage est devenu dans le monde sportif l'ennemi juré à combattre alors que, parallèlement, ces mêmes pratiques ne sont pas condamnées dans la vie sociale (en tout cas pas de façon aussi virulente).

Un cadre supérieur prenant des pilules pour moins dormir et «tenir le coup» durant une certaine période est-il considéré comme un tricheur? Si oui, pourquoi ne lui fait-on pas subir des tests sanguins ou d'urine pour vérifier s'il est «clair».

Loin de nous l'idée d'être en faveur d'une telle résolution ou encore de porter un jugement sur les individus (qu'ils soient sportifs ou non) consommant une substance pour tout simplement fonctionner ou avoir de meilleures performances. Ce qu'il convient de regarder ici ce sont plutôt les causes pouvant expliquer en partie ces pratiques.

Et là encore, le sport est bien le reflet des valeurs de notre société: performance, dépassement de soi, repoussement continu de ses propres limites, épanouissement, développement de l'estime de soi, etc. Toutes ces normes sont autant présentes dans le sport que dans la société; elles constituent des vecteurs par lesquels les individus s'orientent dans leur vie quotidienne.

Une belle illustration de cette imbrication des normes est le développement, depuis quelques années, des stages sportifs effectués par nombre d'entreprises afin d'inculquer aux cadres certaines valeurs pouvant leur servir dans leur travail.

Terrain de résistance

Oui, le sport est le reflet de la société, mais pas seulement; il est aussi, et les sociologues américains l'ont bien montré, un réservoir idéologique ou encore un terrain de résistance possible.

En effet, le monde social se nourrit du sport pour justifier des inégalités ou encore certaines formes de racisme. Par exemple, la pénurie d'entraîneurs noirs

dans la ligue nationale de football permet de légitimer leur quasi-absence aux postes décisionnels dans le monde social. Le message tacite transmis est le suivant: comment les Afro-Américains peuvent-ils occuper des postes importants dans la société alors que, même dans les sports où ils dominent, ils sont incapables de diriger? Le sport est donc également vecteur d'idéologie.

Il peut aussi servir de terrain de résistance, d'affirmation des droits: rappelés-nous le poing levé et ganté de noir (symbole du Black Power) des Américains Tonnie Smith et John Carlos sur le podium du 200 mètres aux Jeux olympiques de Mexico en 1968 afin de condamner publiquement la condition des Afro-Américains aux États-Unis.

Cela nous amène à revoir quelque part la thèse de Rogge et lui rappeler l'importance du sport en général et des Jeux olympiques en particulier qui, par leur médiation, ont un impact nullement égalé dans le monde.

M. Rogge, il nous paraît léger de justifier ou d'expliquer les dérives du sport (racisme, dopage, corruption, etc.) en affirmant simplement que «le sport reflète la société. Nous ne sommes pas meilleurs, nous sommes ce que la société est». Vous êtes plus que cela et, en tant que force active pouvant contribuer à certains changements sociaux ou encore en étant la vitrine possible de certaines nobles causes, vous devez de prendre vos responsabilités.

Le sport n'est pas et n'a jamais été apolitique, ce qui ne minimise nullement sa beauté. Il faut se rappeler qu'il est également un instrument formidable de critique sociale. Nous en avons plus que besoin aujourd'hui. Le sport et la société ne s'en porteront que mieux.

Québec doit donner un projet de vie à ses enfants

JEAN-PIERRE HOTTE

Directeur général

Association des centres jeunesse du Québec

Dans un monde idéal, la Loi sur la protection de la jeunesse ne serait pas nécessaire. Cependant, dans un monde où la détresse des familles est présente et où ce sont souvent les enfants qui en sont les victimes, nous avons le devoir et la responsabilité sociale et collective d'agir afin de les protéger pour la sécurité et le développement auxquels ils ont droit.

En 1977, le Québec a pris la décision que l'enfant ne serait plus un objet de droit, mais un sujet de droit, il est alors devenu un citoyen à part entière. Dans la situation où la sécurité ou son développement est compromis, tout citoyen a le devoir de signaler sa situation auprès d'une personne responsable et imputable, le directeur de la protection de la jeunesse (DPJ). Cette loi, votée en 1979, a été observée par de nombreux pays qui sont venus l'évaluer, s'en inspirer et même nous envier. Toutefois, après 27 ans d'application, une révision s'imposait, ce à quoi nous convie le projet de loi 125 présentement à l'étude.

Plusieurs constatent que la loi actuelle n'a pas affirmé, de façon suffisamment explicite, la primauté de l'intérêt de l'enfant. Une faille qui explique les nombreuses situations dénoncées à juste titre, de ballonnement des enfants entre leur famille et des familles d'accueil. Tous les DPJ du Québec ont d'ailleurs, en mai dernier, lancé un vibrant cri d'alarme à ce sujet. Pas étonnant que ceux-ci, de même que l'Association des centres jeunesse du Québec et de nombreux groupes de divers horizons (médecins, psychologues, experts en développement) réclament que l'enfant redonne, sans équivoque, premier intérêt à cœur de la loi. Tous ces groupes demandent un projet de vie pour l'enfant dès son plus jeune âge d'où la controverse autour des délais qui seront imposés aux parents pour se reprendre en main et au DPJ pour proposer, soit le retour de l'enfant dans sa famille, soit suggérer un projet de vie stable pour l'enfant.

Il importe de rappeler ce qu'est un projet de vie. Le premier projet de vie d'un enfant est de se développer en toute sécurité avec ses parents. C'est pourquoi, nous insistons afin que tout soit mis en œuvre pour mieux soutenir, et de façon intensive, ces parents en grande difficulté. Cependant, si les parents présentent une incapacité parentale grave et persistance, au terme d'un délai prescrit (12 mois pour un enfant de 0 à 18 mois; 18 mois pour un enfant âgé de 18 mois à 5 ans; 2 ans pour ceux âgés de 6 ans et plus), d'autres possibilités s'offrent au tribunal de la jeunesse, et ce sera au juge de trancher sur la décision. L'enfant pourra alors être confié jusqu'à l'âge de sa majorité à une personne significative de son entourage (tante, oncle, grands-parents, parrain, marraine, amis de la famille) ou encore à une famille d'accueil.

L'État confiera alors l'enfant à cette personne pour lui offrir les soins, la sécurité et l'affection dont il a besoin pour son développement cognitif, affectif, et social. Les parents peuvent préserver des contacts avec l'enfant et demeurer les parents légaux de l'enfant. Autre option possible, le projet de loi introduit un concept de tutelle qui permettrait alors aux personnes désignées d'assumer les responsabilités parentales en étant soutenues par l'État, sans toutefois rompre le lien de filiation des parents.

En dernier recours, un projet d'adoption pourrait être envisagé. Ces nouvelles mesures éviteront alors le ballonnement infligé à des centaines d'enfants qui ont pour effet de déstabiliser l'enfant et de lui retirer sa capacité d'attachement envers les adultes en qui il perd confiance. Cela a un effet dévastateur à long terme chez l'enfant.

Josée Boileau a très bien saisi le nouveau projet de loi dans son éditorial du 13 février, intitulé «Pas de rapt», où elle mentionne que ce seront des centaines d'enfants qui bénéficieront de ces délais et non l'ensemble des enfants dont la situation est prise en charge par le DPJ.

Aujourd'hui, nous avons la possibilité de donner un projet de vie stable à tous les enfants sans négliger cette catégorie trop longuement pénalisée. L'évolution des connaissances et des pratiques cliniques nous permet de redonner une vie meilleure à ces enfants; ne ratons pas ce rendez-vous et ne sacrifions pas ces enfants parmi les plus vulnérables de notre société.

Il est illusoire de penser que la loi donnera une vie de rêve à l'enfant. Elle n'enlèvera pas toutes les souffrances des enfants et des parents. Les modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse mettront fin au ballonnement et briseront le cycle de la détresse qui s'installe, jour après jour, chez ces enfants qui ne savent plus à qui confier cette souffrance causée par le manque de balises dans la loi actuelle. Le Québec doit assurer des projets de vie stable à tous les enfants, sans exception.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Choinard (éducation); Josée Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairendrée Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont (communis Internet) Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences); à l'information culturelle: Diane Précourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (relucteurs); Renée Lévesque et Serge Paquin (relucteurs surnuméraires); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (relucteurs surnuméraires); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy (pupitre), Philippe Papineau (surnuméraire), Éric Desrosiers, Claude Turcotte, François Desjardins (surnuméraires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Claude Lévesque, Guy Taillefer (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Corneille et Alec Castonguay (correspondants parlementaires); à l'information internationale: Jean-Pierre Legault (pupitre international et page éditoriale), Kathleen Lévesque; Marilène Hamelin (secrétaire à la rédaction); Marie-Pier Frappier, Alexandre Shields (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Rachel Rochefort (Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec); Marie-Line Côté, Dave Cameron, Yan Hamel, Christiane Legault, Aniselle Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Martine Riopelle, Micheline Ruellan, Nadia Sebti, Mélanie Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production); Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaits, Olivier Zaida. INFORMATIQUE Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle, par intérim), Monique L'Heureux, Rachelle Leclerc; L'ADMINISTRATION François Bisson (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Bellevue (adjointe administratrice), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

BISSONNETTE

SUITE DE LA PAGE 1

Et quand elle parle de son Rapport, qu'elle déposera d'ici deux mois (elle fera une grande conférence de presse à Paris le 20 mars avec Diouf pour en présenter les grandes lignes), le rapprochement suivant lui vient tout de suite: «Ce sera une sorte de grand éditorial, dans lequel je vais dire: "voici l'évolution de l'équilibre des langues aux olympiques; voici les grandes raisons qui expliquent ce nouvel équilibre des langues"... je vais évidemment parler de l'effet de la technologie. Et je terminerai sur quelques recommandations au CIO et à l'Organisation internationale francophone.»

«Tongue trooper»

Au fond, tout cela n'est-il pas très québécois? «Vous êtes une "police de la langue", une langue trooper, mais mondiale, non?» (pour reprendre l'expression des médias anglophones pour parler des inspecteurs de la loi 101). La question la fait bien rire. «Sachez qu'il y a un monsieur de la BBC, un journaliste sportif, qui me l'a posée l'autre jour», raconte-t-elle. Elle a expliqué à l'homme intrigué qu'elle n'était pas là pour rédiger des plaintes et encore moins des constats d'infraction. La raison en est assez simple: «Il n'y a pas de règles claires concernant les langues officielles» aux olympiques. Nulle loi 101, «avec ses règlements stricts et ses sous-règlements». Au contraire, dans le mouvement olympique, «la place des langues officielle est en gros laissée au bon vouloir des comités olympiques». Est-ce un problème? Mme Bissonnette hésite. Et laisse entendre qu'il faudrait peut-être quelques directives plus précises pour définir «l'étendue des services qu'ils doivent fournir en français». Pour l'instant, le bilinguisme du CIO lui rappelle la première décennie des langues officielles à Ottawa, où elle travailla comme courtier à la fin des années 70: «On nous disait, le jour d'une grande annonce, qu'on allait recevoir le communiqué français, mais le lendemain. Ce n'était pas très utile.»

Certes, l'anglais est la lingua franca aujourd'hui, elle le reconnaît et «il n'est pas question de lutter contre cela», dit-elle. D'ailleurs, le journaliste de la BBC n'arrivait pas à comprendre la mission de la Québécoise: «Plus de gens parlent chinois que français dans le monde, pourquoi le chinois ne serait pas langue officielle?» Les parallèles avec le débat canadien sont évidents, fait remarquer Mme Bissonnette. «Je lui ai expliqué, comme je le fais aux nombreuses personnes qui me posent ce type de question, qu'il y a une tradition olympique; or, le français est la langue fondatrice des olympiques», grâce au baron de Coubertin. J'ai dit au journaliste de la BBC: «Si l'on suit votre raisonnement, il faudrait que tout le monde parle anglais et chinois et que l'on jette aux poubelles toutes les autres langues. Au fond, nous baignons ici en pleine problématique de la diversité culturelle.»

Progrès

Et le français, à Turin, comment se porte-t-il? Au moment où on l'a jointe hier, elle n'était «qu'au milieu de son mandat». Première constatation: par rapport à ce que le précédent «grand témoin» a constaté à Athènes, à Turin, le français langue officielle semble y avoir été davantage respectée. Pendant les cérémonies d'ouverture, c'était manifeste: à Athènes, la présidente des jeux, Gianna Angelopoulos-Daskalaki, n'y avait prononcé qu'une demi-phrase en français, en citant de Coubertin. A Turin, cependant, le président du TOROC (comité d'organisation) Valentino Castellani «a rigoureusement respecté l'équilibre des trois langues. C'était parfait», constate-t-elle. Évidemment, le français, à Turin, c'est la langue du pays limitrophe. On parle même de percer les Alpes pour relier Turin à Lyon. «Et il faut savoir qu'on est ici dans l'ancien royaume de Savoie», souligne Mme Bissonnette. Turin n'a pas toujours été en Italie. Si bien que plusieurs personnes de la ville, comme nombre de touristes, parlent français. «C'est plus facile pour Turin de trouver des bénévoles francophones que pour Vancouver», note-t-elle.

Par ailleurs, le travail de grand témoin n'a pas l'air désagréable. Mme Bissonnette admet qu'elle est privilégiée d'être invitée dans une telle manifestation, «moi, qui ne suis pas sportive». Elle raconte se promener dans cette ville «délicieuse», où elle se fait «un devoir de s'adresser à tout le monde en français, juste pour vérifier, justement». Si bien qu'elle accumule les pages de notes sur les bons et moins bons coups de l'organisation à l'égard du français. Le site Internet est «impeccablement trilingue», souligne-t-elle. Dans l'affichage officiel, aussi, il est souvent prédominant. «Mais sur les sites des jeux, que vous soyez dans la montagne ou dans un arène, dès qu'une compétition commence et que les annonces officielles sont faites, le français, c'est fini», fait-elle remarquer. C'est surtout décevant par exemple lorsque les hockeyeuses canadiennes, dont les deux tiers sont des femmes, sont sur la glace.»

La mondialisation parle anglais, on le sait. Et les Olympiques constituent des rendez-vous éminemment mondiaux. «Comment fait-on pour maintenir le français là-dedans? Je commence à avoir des idées», dit-elle en évitant de «scooper» son rapport. «Je pense que le mouvement olympique veut vraiment conserver le français», dit-elle. Certes, c'est plus facile lorsque les jeux se tiennent dans un endroit où le français a un «avantage naturel». Par exemple, Vancouver 2010, où les deux langues olympiques coïncident avec les deux langues officielles du Canada «annonce impeccablement bilingue». Déjà, les produits dérivés sont étiquetés dans les deux langues officielles.

Cependant, Pékin pourrait être très difficile pour le français. C'est ce qu'elle a constaté après avoir rencontré «la personne responsable de l'aménagement linguistique de Pékin 2008 ainsi que celle des relations de presse».

«Là, le français n'aura plus d'avantage naturel. Même pour l'anglais, ça va être difficile. Ce sera une situation de trilinguisme où l'une des langues n'est comprise que par les Chinois.» En somme, le grand témoin d'ailleurs aura assurément un grand labeur.

Le Devoir

COUR

SUITE DE LA PAGE 1

sans être inventif». En campagne électorale, M. Harper avait causé bien des remous en critiquant l'activisme judiciaire par lequel certains magistrats font avancer des causes sociales. Cette audience publique constituera «un geste sans précédent», a reconnu M. Harper en conférence de presse.

Cette nouveauté canadienne fait réapparaître une ligne de fracture entre les communautés politique et judiciaire. D'un côté, les députés des trois principaux partis fédéraux (excepté le NPD) se disent d'accord avec l'audience publique. De l'autre, des juges et avocats décrient cette tentative qui, selon eux, politisera le processus et sapera — en apparence — l'impartialité du juge. Les deux camps semblent inconciliables.

«Notre système de justice n'appartient pas aux avocats et aux juges. Le public a le droit d'y participer», a expliqué en entrevue avec *Le Devoir* le ministre de la Justice, Vic Toews. Selon lui, de la même manière qu'une poursuite au civil n'impliquant que deux individus est de nature publique, ce genre d'audience doit l'être tout autant, même si son effet réel est difficile à saisir.

En effet, les 12 députés du comité parlementaire ne voteront pas une fois l'interrogatoire terminé pour entériner ou renverser la nomination. Il n'est même pas certain qu'ils feront rapport officiel au premier ministre. Le temps manquerait puisque celui-ci s'est engagé à confirmer la nomination deux jours plus tard, soit le 1^{er} mars. Vic Toews affirme qu'il serait «très étonné» si le premier ministre modifiait sa nomination après la comparaison.

La juge en chef de la Cour suprême, Beverley McLachlin, a déclaré récemment qu'afin de préserver «la

confiance du public dans l'impartialité des tribunaux, il faut éviter de politiser» le processus. Le juge John Major — celui qu'on vise justement à remplacer ici — craint une perte de contrôle avec les années. «Peut-être qu'à la première audience tout le monde aura une bonne attitude pour démontrer comment nous sommes plus civilisés que les autres pays, mais à la seconde, la troisième ou la quatrième, cela dégènera en guerre politique.» En 2004, alors qu'un comité parlementaire se penchait sur la réforme du mode de nomination à la Cour suprême, l'ex-juge Claire L'Heureux-Dubé s'était opposée à l'audience publique pour des raisons similaires.

Procédure américaine?

Hier, le Barreau canadien, a condamné un processus qui donnera l'impression «que les juges sont contrôlés par des alliés politiques». On craint de ce côté une américanisation du système. La présidente sortante de l'organisme, Susan McGrath, se rappelle avec horreur les deux plus récentes audiences aux États-Unis, celles de John Roberts et Samuel Alito. «On avait 20 minutes de théâtre politique de la part des sénateurs et il restait à peine cinq minutes au candidat pour répondre à la pseudo-question. On n'a pas appris grand-chose.»

Les tenants d'un processus public réfutent cette hypothèse. C'est le cas de Patrick Monahan, actuel doyen de la fameuse faculté de droit ontarienne Osgoode Hall. «Aux États-Unis, les sénateurs ont droit de vote. Ils subissent la pression des groupes de pression qui dépensent des millions de dollars. [...] Ici, on a seulement un comité aviseur.»

C'est d'ailleurs le même argument que reprend Irwin Cotler, le critique libéral en matière de Justice et titulaire de ce ministère même s'il reconnaît avoir «encore un peu de ces inquiétudes» quant à la politisation du processus. Seul le NPD s'oppose à cette audience publique à cause des risques de dérapage. Le député Joe

Comartin rappelle en outre que le comité de la justice avait déjà interrogé à huis clos les candidats potentiels. «C'est une perte de temps que de recommencer.»

Au Bloc québécois, on se fie au sens des responsabilités des députés pour prévenir tout dérapage. «On l'a vu dans des comités assez "hot" dans le passé, rappelle le leader parlementaire Michel Gauthier. Quand on a interrogé les gens du scandale des commandites, y'a eu pas mal longtemps d'interrogatoires et on ne peut pas dire qu'il y a des choses très regrettables qui s'y sont dites.»

Absence de garde-fou

Le hic, c'est que le premier ministre n'a pas fixé de limites aux questions que pourront poser les députés. «Il n'y aura pas de question défendue», a-t-il dit hier ajoutant qu'il s'attendait «à une restrainte professionnelle». Seul Peter Hogg, l'ex-doyen de la faculté Osgoode Hall, ouvrira la séance par quelques recommandations. On s'attend à ce qu'il invite les députés à ne pas interroger inutilement le candidat sur les jugements éventuels qu'il rendrait. Lorsqu'on a demandé au premier ministre s'il serait acceptable qu'un député demande au futur juge d'expliquer son opinion sur l'avortement, il a eu cette réponse. «Le candidat ne peut pas se prononcer avant d'avoir les preuves et un cas [devant lui]. Mais il peut expliquer la raison de ses décisions passées, par exemple, sa connaissance de la loi et des décisions précédentes de la Cour suprême.»

La Cour suprême compte neuf juges. Le prochain appelé devra provenir d'une des quatre provinces de l'Ouest pour respecter la tradition, mais les observateurs plus avertis de la scène judiciaire estiment que ce serait au tour de la Saskatchewan ou du Manitoba d'avoir leur juge. Les dernières nominations émanant de ces provinces remontent à 1962 et 1973 respectivement.

Le Devoir

CHOSSES

SUITE DE LA PAGE 1

Quoi qu'il en soit, cet incident (sans conséquences graves, heureusement et fort étonnamment) soulève une interrogation essentielle: pourquoi nous montre-t-on en gros plan Jaromir Jagr et Joe Sakic en train de pisser le sang, pourquoi nous montre-t-on la douloureuse chute de Marie-France Dubreuil sous 52 angles et en 12 vitesses différentes de ralenti, alors qu'en luge et en bob, dès qu'il y a un dérapage, les carabinieri débarquent et déploient une toile afin que l'on ne voie rien? Hein, pourquoi?

On nous cache des choses, messieurs dames. C'est très grave.

◆ ◆ ◆
 Comme vous n'êtes pas sans être scandalisés de l'ignorer, le Canada, contrairement à d'autres pays qui savent vivre, ne verse pas un sou à ses médaillés pour le remercier d'avoir fait rayonner la marque Canada d'un bout à l'autre du globe, même si un globe n'a pas vraiment de bouts. (A ce sujet, le directeur de la performance internationale du Comité olympique canadien, Alex Gardiner, a déclaré qu'une rémunération des champions olympiques n'était pas écartée des discussions, mais que cela n'avait pas fait l'objet d'une évaluation globale. En d'autres termes, on pourrait retrouver la question à l'ordre du jour d'une future réunion sur le suivi des orientations générales devant mener à un plan consultatif d'examen des options. Cela étant, avouez que vous aimeriez ça, être directeur des performances internationales. Me semble que ça doit donner un sens à une journée à l'ouvrage.)

Mais attention, avant que vous ne réclamiez la démission du gouvernement Harper, sachez que cela ne signifie pas que vos fiscodollars ne contribuent pas à la

gloire du sport. Le correspondant de Hors-Jeux en Suède septentrionale, Mr. Dupontsson, un scientifique de choc agnostique qui dispose lui-même d'un réseau de correspondants d'un bout à l'autre du globe, est heureux de m'informer, et vous en même temps, de la publication par le Conseil national de recherches du Canada, d'une étude intitulée *The motion of curling rocks: Experimental investigation and semi-phenomenological description* (http://pubs.nrc-cnrc.gc.ca/cgi-bin/ps/rp2_abst_f?cp_p04-020_82_ns_nf_cip). Parfaitement messieurs dames, le curling a une dimension semi-phénoménologique. Je suis persuadé que vous le subodoriez sans toutefois être en mesure de le prouver en quatre points.

Voici ce que nous communiquent M. D. à ce sujet. La traduction du lapon est de moi, offerte sans obligation de votre part et avec l'assurance qu'aucun représentant n'ira chez vous.

«Qui a dit que le curling était plate? O.K., c'est plate. Mais regarder du curling avec des physiciens peut être intéressant. C'est que le curling pose un paradoxe physique. Imaginons une pierre qui tourne dans le sens des aiguilles d'une montre et regardons-la du point de vue de celui qui vient de la lancer. Le côté gauche tourne dans le sens de déplacement de la pierre, donc se déplace plus vite par rapport à la glace que le côté droit, qui lui revient vers le lanceur. Plus ça va vite, plus la friction est importante, donc le côté gauche subit une friction plus importante. Ergo, la pierre devrait dévier vers la gauche. Or, il est clair que le contraire se produit.»

«J'ai fait une petite recherche bibliographique et il semble que le sujet est controversé! La réponse, donnée par Erik Jensen et Mark Shegelski, de l'University of Northern British Columbia dans un article publié dans la *Revue canadienne de physique*, serait que la pierre ne glisse pas directement sur la glace, mais sur un film d'eau: «L'observation soutient l'hypothèse que la force de friction agissant sur chaque segment de la pierre de curling est directement opposée au mouvement

relatif à ce film mince et non relatif à la surface immobile de la glace.» CQFD.»

La prochaine fois, nous examinerons différentes formules de calcul de la force de contraction maxillaire d'une mordeuse dans le douze pieds. Soyez là.

◆ ◆ ◆
 C'est bien beau les Jeux olympiques, mais si on ne les approche pas de temps à autre des affaires qu'ils comprennent, ils ne comprendront pas, comprenez-vous? Aussi, dimanche soir, le réseau NBC a-t-il présenté, en plein pendant sa programmation olympique en différé — ils ne peuvent quand même pas montrer les Jeux en direct l'après-midi, comprenez-vous, il y a les soaps, et dimanche il y avait une course de NASCAR —, une entrevue avec Jerome Bettis, le porteur de ballon des Steelers de Pittsburgh nouvellement traité.

Juste pour vous dire que Bettis a comparé sa perte de ballon en fin de match contre les Colts d'Indianapolis, en séries éliminatoires, à la chute de Lindsey Jacobellis en snowboard cross. «Je pense que j'essayais de narguer les Colts», a-t-il dit.

A consigner dans vos archives, il a aussi raconté que la sensation issue de la conquête du Super Bowl à Detroit, sa ville natale, et en présence de ses parents était «incroyable».

◆ ◆ ◆
 Lors d'un point de presse transmis intégralement à la télévision parce que ses moindres virgules sont analysées et soupesées et commentées et disséquées et toutes ces choses, Wayne Gretzky a déclaré hier que l'équipe canadienne masculine de hockey sur glace manquait de passion.

«Cela m'inquiète d'autant plus que Janet a mis les allocations familiales sur au moins une nulle contre la Suisse et la Finlande», n'a-t-il pas dit parce qu'il nous cache des choses.

jdion@ledevoir.com

VOYAGE

SUITE DE LA PAGE 1

À 65 ans, l'ancien réalisateur de pubs n'a visiblement pas perdu le sens de la formule. Un travers sans doute aiguisé au contact des innombrables messages publicitaires qu'il se met presque quotidiennement sous la dent. Un peu pour le plaisir et beaucoup pour organiser le contenu des centaines de boîtes d'un lieu unique: le Centre d'archives publicitaires (CAP) dont il est le responsable.

Voyage au cœur de la mémoire

Avec ses quelque 25 000 documents réunis sur des films, des rubans d'un, de deux, de trois quarts de pouces et des cassettes betacam SP ou numériques, l'endroit, physiquement et gentiment hébergé dans les caves climatisées de la Cinéma-thèque québécoise, à Boucherville, résume le long de deux immenses étagères amovibles et d'une centaine de cartons attendant dans un corridor le patrimoine publicitaire du Québec. Il offre aussi au privilégié d'un jour — l'endroit n'étant pas ouvert au public — un voyage incroyable, de 1950 environ à aujourd'hui, dans une mémoire artistico-commerciale aussi méconnue que délaissée.

«Le centre a recueilli jusqu'à maintenant sans doute près de 70 % de tous les messages qui ont été produits ici», lance l'archiviste tout en promenant son regard sur ses linéaires de documents ramassés par ses soins «chez les agences de publicité» mortes ou existantes, «chez des comédiens ou chez des directeurs photo».

La quête, amorcée en 2000, à l'époque où le CAP se nommait encore, en l'honneur du fondateur de l'agence de publicité BCP, Cinéma-thèque Jacques-Bouchard, a été, grâce à l'entêtement et à la persévérance de l'ancien réalisateur, d'une efficacité redoutable. Conséquence: le Centre d'archives publicitaires peut aujourd'hui se vanter d'être un des rares endroits où l'ensemble des messages des compagnies de bière Labatt et Molson, acteurs importants dans l'histoire du développement socio-commercial du Québec, cohabitent sous un même toit. «C'est unique», assure M. Savard.

Au-delà des Vita Grow, Dominion ou Air Canada, l'homme peut également, quand on lui laisse le temps

de consulter une imposante base de données, faire apparaître sur un écran l'intégrale de la carrière publicitaire de l'humoriste disparu Olivier Guimond (53 messages) tout comme les quelque 140 publicités récapitulant les aventures des loustics créés au fil des ans par le comédien Benoît Brière pour Bell Canada.

Doris Lussier, parlant de la tourtière Taillefer en 1966, Marc Laurendeau évoquant le secret de la Caramilk en 1972, Marie-Josée Taillefer et le «Pop-sac-à-vie-sau-sec-fico-pin» de Desjardins en 1976 ou encore Donald Lautrec avec un Coke en main devant le roché Percé sont aussi là. Idem pour André-Philippe Gagnon dans son imitation de Jean-Paul Belmondo pour GM (1988) et Mme Blanchette confrontée à «pouvoir ultra-nettoyant» de Spic & Span en 1972 alors que la même année, Donald Pilon vante les vertus des Ski-doo.

Fondu au noir, Janetie Bertrand peut aussi faire son apparition, dans toute sa jeunesse, une boîte de soupe Lipton à la main: «C'est la soupe qui ressemble le plus à une soupe maison», dit-elle. Elle a un p'tit goût de revenez-y!»

Un puzzle incomplet

«Il serait possible encore d'aller chercher 10 000 autres messages qui finissent selon moi de constituer ce patrimoine publicitaire télévisé de ses origines à aujourd'hui», résume M. Savard... si bien sûr, ils existent toujours.»

C'est que, dans l'univers de la vente de bébèles sur tubes cathodiques, les fils et filles de pub se montrent parfois, voire souvent, négligents lorsque vient le temps de songer à faire passer le fruit de leur labeur dans les sphères de l'archivage, assure le gardien de la mémoire publicitaire du Québec. «Dans les années 70 par exemple, beaucoup de spots ont disparu parce que les gens ont laissé trainer les bandes dans un carton en plein soleil sur le rebord d'une fenêtre.» Un crime de lèse-majesté, diront plusieurs... à commencer par Yves Saint-Amand, président de l'Association des agences de publicité du Québec (AAPQ) qui salue les activités du CAP. «Il y a une richesse sociale, ethnologique ou didactique incroyable dans ces messages publicitaires, explique-t-il à l'autre bout du fil. C'est un patrimoine à préserver, c'est sûr. Ça montre dans des capsules de 30, 60 ou 90 secondes, l'évolution de notre société, de nos façons de faire, de nos rapports sociaux.»

Les publicitaires ne semblent pas tous en être convaincus. Faute d'organisation ou de sensibilisa-

tion à l'importance de la mémoire collective, estime Carl Grenier, président de l'agence Amen Epoxy. «C'est pathétique», lance l'ex-président du Publicité club de Montréal (PCM), mais c'est comme ça. Nous sommes dans un milieu où la gestion de rétroviseur n'existe pas. Tout le monde est tourné vers le futur, les tendances, les nouvelles avenues pour demain. Et forcément, dans ce contexte, le passé s'oublie vite.»

Bonjour Toto

Pierre Savard l'a vite compris lui qui préside désormais seul, ou presque, à la destinée de ce centre d'archives qui conjugue l'unique, le drôle, le psychotrope avec «Bonjour Toto», le clown de Bell ou encore la délicieuse annonce du «Sandwich spread de Kraft», une sauce d'une couleur douteuse pour les «p'tits pirates». Le tout sans grand appui financier des fabricants de ces messages, déplore le responsable du CAP.

«Pour le moment, le centre roule grâce aux trois ou quatre demandes de consultations ou de copie que nous recevons chaque semaine», dit-il. Ces demandes émanent bien souvent de réalisateurs de documentaires, d'enseignants ou de chercheurs pour des émissions ou l'invité se fait replonger, pour le plaisir de la chose, dans son passé. «Le problème, c'est que, pour assurer la survie de ces archives, nous devrions rapidement les numériser et, pour cela, il faut de l'argent.»

Pièces importantes du CAP, dit M. Savard, les archives personnelles de Jacques Bouchard, comprenant dans une multitude de formats, ses messages publicitaires, mais aussi des vidéos d'enseignement des techniques de pub, des «reportages» au cœur des parcs de bureau ou des premiers pas de l'agence BCP, devraient être dans les premiers documents à prendre l'incroyable chemin du changement de support... tout comme d'ailleurs les mémoires publicitaires d'une autre agence passée récemment à l'histoire en raison du scandale des commandites: Groupaction.

Le Centre d'archives publicitaires a mis la main dessus, à la fermeture de cette compagnie, et ce, pour mieux préserver le «On a toujours besoin d'un Amigo», lancé entre 1994 et 1997 par l'humoriste Stéphane Rousseau pour Rogers AT&T ou, diront les mauvaises langues, pour mettre à l'abri des regards le duo cathodique formé par Elise Marquis et Patrice Labbé pour le vendeur de beignes Tim Hortons. Et ce, pour la nuit des temps.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
 Par télécopieur 514-985-3360
 Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
 Par télécopieur 514-985-3390
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
 Par télécopieur 514-985-3340
 Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
 Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
 du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
 Par télécopieur 514-985-5967
 Par courriel abonnements@ledevoir.com
 Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
 Par télécopieur 514-985-3390